

SHS regards ²²



Octobre – décembre 2008

Le magazine du Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO

SOMMAIRE

p. 3-5 Promouvoir des principes, des pratiques et des normes éthiques : Le clonage humain de nouveau en débat au sein des Nations Unies • Le rôle des comités de bioéthique discuté dans la Fédération de Russie • Le Bélarus et Israël associés pour l'enseignement de l'éthique / **p. 6-15 Contribuer au dialogue des civilisations et des cultures :** Mobilisation contre la pauvreté comme déni des droits humains • SIDA : l'urgence d'agir sur les inégalités sociales • Nouvelles pratiques philosophiques : débats, théâtre et jazz à l'UNESCO/ **p. 16-21 Orienter la recherche vers l'action au service des populations :** Un Forum de ministres pour une CEDEAO des peuples • L'UNESCO participe au 4^e Forum urbain mondial • Vers un plan d'action sur 5 ans pour la Jeunesse en Afrique • Burundi : faire la paix pour et avec les jeunes / **p. 30 Publications** / **p. 31 La tribune des lecteurs** / **p. 32 Agenda**

ENTRETIEN p. 12-13

Fanie du Toit :

« La justice sociale, ce sont des décisions concrètes »

NUMÉRO SPÉCIAL

Déclaration universelle des droits de l'homme

60

DOSSIER p. 22 à 29

Zoom sur Cuba

Devoir de vigilance

Soixante années après l'adoption de la Déclaration universelle de l'homme, qu'en est-il du respect fondamental dû à toute personne humaine, en tant que sujet de droit, conscient, libre et responsable ? Qu'en est-il du respect impérieux de la dignité et de l'intégrité humaines, terreau à partir duquel s'édifient et se déploient les droits humains ?

C'est à ces interrogations fondamentales que s'emploient à répondre les articles et dossiers contenus dans ce numéro 22 de *shsregards* et qui s'inscrivent entièrement dans le sillage du slogan de la campagne déployée par les Nations Unies pour célébrer le 60^e de la Déclaration universelle des droits de l'homme : « Dignité et justice pour nous tous ».

Défendre avec vigueur et convictions aujourd'hui les idéaux et les missions contenues dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, c'est avant tout mener une lutte raisonnée et permanente contre tous préjugés, et notamment, celui selon lequel la notion de « dignité humaine » serait de l'ordre de l'ineffable, tout au plus un refuge face aux effets conjugués des discriminations, des exclusions, des inégalités et des injustices, dont une bonne moitié de l'humanité subit encore les conséquences.

Force est de reconnaître qu'en dépit d'avancées internationales notoires dans des domaines aussi fondamentaux que la lutte contre la torture, la condamnation juridique des atteintes faites aux femmes, les progrès dans la reconnaissance des droits des réfugiés ou des migrants, il n'en demeure pas moins qu'une moitié de l'humanité ne bénéficie pas, même minimalement, de la juste considération de son identité et de son statut.

En effet, la pauvreté dont souffre atrocement des milliards d'individus constitue une négation persistante du respect des droits humains et une remise en cause patente, quotidienne, de l'Article 28 de la Déclaration qui énonce : « Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. »

C'est pourquoi, ce phénomène récurrent d'une pauvreté tentaculaire, enracinée parfois très fortement dans le contexte social, culturel, doit être combattu avec une vigueur renouvelée et une conviction sans failles. Voilà pourquoi l'UNESCO, les organisations non gouvernementales, les décideurs politiques et la société civile doivent persister à considérer la lutte contre l'extrême pauvreté comme un point central de leur ordre du jour.

Il s'agit là, encore et toujours, d'un des plus grands défis de notre époque. Et revenir aux sources mêmes de la dynamique de la Déclaration universelle des droits de l'homme n'est pas inutile dans cet effort.

Le devoir de vigilance pour la mise en œuvre effective de tous les droits humains contenus dans la Déclaration universelle est plus que jamais d'actualité. Loin d'être déclamatoire, elle nous exhorte en effet à agir et à concrétiser ce respect pour les droits humains, qui est à la fois, respect de l'Autre dans sa différence et respect de soi. ¶

« Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. »

Article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme



Pierre Sané
Sous-Directeur général
pour les sciences sociales
et humaines



Afin de protéger l'environnement, *shsregards* est imprimé sur du papier à 80% recyclé.

shsregards est le nouveau nom de la *shs Newsletter*. Ce bulletin d'information trimestriel présente divers aspects de l'action menée par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans le domaine des sciences sociales et humaines. Il est également disponible en anglais et en russe sous forme électronique (www.unesco.org/shs). Les articles peuvent être reproduits à condition qu'ils soient accompagnés de la mention « reproduit de *shsregards* » en précisant la date, le numéro et, le cas échéant, le nom de l'auteur de l'article. © UNESCO, 2008. ISSN 1819-9704.

Directeur de publication : Pierre Sané. **Rédactrice en chef :** Cathy Bruno-Capvert. **Comité de rédaction :** Mimouna Abderrahmane, Khaled Abu-Hijleh, Élie Auvachez, Caroline Bacquet, Kristina Balalovska, Coraline Bardinat, Diana Body-Lawson, Daniel Faull, Kornelia Guse, Irakli Khodeli, Vincent Maugis, Maroussia Mbaye, Antoine Pécoud, Carmel Rochet, Saada El Sabri, Vieux Savané, Chiara Sponzilli, Petra Van Vucht Tijssen.

Conception graphique et réalisation : Atelier Takavoïr. **Impression :** OTT Imprimeurs, 2008.

COMITÉ INTERNATIONAL DE BIOÉTHIQUE

Le clonage humain de nouveau en débat au sein des Nations Unies

À l'occasion de deux réunions placées sous la bannière du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le Comité international et le Comité intergouvernemental de bioéthique se sont de nouveau penchés sur le clonage humain.

Les questions liées au clonage humain et à la gouvernance internationale ont été au centre des débats passionnés qui ont animé, fin octobre 2008, la 15^e session du Comité international de bioéthique (CIB) et la session conjointe du CIB et du Comité intergouvernemental de bioéthique (CIGB).

Organisées au Siège de l'UNESCO, à Paris, ces deux réunions avaient été placées sous la bannière du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Même si le principe de « la responsabilité sociale et la santé », tel qu'énoncé dans la Déclaration sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005) était également à l'ordre du jour, les discussions ont principalement tourné autour du rapport de l'Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS), intitulé *Le clonage des êtres humains à des fins de reproduction est-il inévitable ? Options futures pour la gouvernance des Nations Unies*.

Les divergences perdurent

Parce qu'il interpelle sur le sens de la dignité humaine, le commencement de la vie et le statut de l'embryon, le clonage humain comporte, en effet, une dimension éthique d'autant plus complexe qu'elle est tributaire de la diversité des perspectives culturelles et religieuses qui rayonnent à travers le monde.

Dans un tel cadre, parvenir à un consensus n'avait pas été chose aisée, comme en a témoigné la Déclaration non-contraignante sur la question du clonage, adoptée le 8 mars 2005, par l'Assemblée générale de l'ONU. Alors que le clonage à des fins de reproduction avait été unanimement condamné, le clonage à des fins thérapeutiques avait reçu l'approbation de nombreuses délégations.

La Déclaration invitait ainsi les États membres à prendre des mesures pour « protéger comme il convient la vie humaine » et interdire les formes de clonage humain « incompatibles avec la dignité humaine ». Toutefois, du fait de leur persistance, les divergences actuelles montrent l'urgence d'un cadre international de régulation contraignant, susceptible de fixer les règles de fonctionnement des pratiques associées à la recherche sur le clonage à des fins de reproduction et/ou thérapeutiques.

« Les États Membres doivent prendre des mesures pour protéger comme il convient la vie humaine dans l'application des sciences de la vie, et interdire toutes les formes de clonage humain incompatibles avec la dignité humaine. »



© Christophe Lebedinsky / CIBIS Photoéthique

Il n'existe toujours pas de cadre de régulation contraignant pour la recherche sur le clonage.

Régies par le droit national et la politique nationale, de telles pratiques pourraient laisser de nombreux pays sans défense face à la détermination des scientifiques à poursuivre leurs recherches, sans aucune précaution particulière.

En raison de l'urgence de toutes ces questions, le Directeur général de l'UNESCO avait donc souhaité que l'examen du rapport de l'ONU soit ajouté à l'agenda de discussion du CIB. Il est désormais aussi inclus dans le plan de travail du CIB pour 2008-2009. Au même moment, un groupe de travail spécial, établi sous la direction du Professeur Toivo Maimets (Estonie), a commencé à explorer les développements scientifiques, éthiques, sociopolitiques et juridiques du clonage humain ces dernières années, afin d'évaluer si cela pourrait justifier ou non la mise en œuvre d'une nouvelle initiative au niveau international.

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Sabina Colombo, s.colombo@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 03

Le rapport de l'Institut d'études avancées de l'Université des Nations Unies (UNU-IAS) est disponible à l'adresse suivante :
www.ias.unu.edu/sub_page.aspx?catID=111&ddlID=588

BIOÉTHIQUE ET DROITS HUMAINS

Le rôle des comités de bioéthique discuté dans la Fédération de Russie

Un congrès sur « la bioéthique et les droits humains » a réuni des experts en bioéthique des pays de la CEI, de la Turquie, de la République Tchèque ainsi que des représentants de la Fédération de Russie, les 26 et 27 septembre 2008, à Kazan.

Les 26 et 27 septembre derniers, Kazan, la capitale de la République du Tatarstan (Fédération de Russie) a accueilli un congrès sur « La bioéthique et les droits humains », placé sous la bannière du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Cette rencontre était organisée par l'université de médecine de Kazan, le secrétariat du Forum des Comités d'éthiques des pays de la CEI (FECCIS) et le Comité de bioéthique de Russie, avec le soutien de la République du Tatarstan, du Conseil scientifique des biotechnologies (RAS) et du bureau de l'UNESCO à Moscou.

Durant deux jours, elle a réuni de très nombreux spécialistes en bioéthique travaillant

avec l'UNESCO, dans les pays de la CEI, en Turquie et en République Tchèque, ainsi que des représentants de la Fédération de Russie et du Tatarstan.

Les participants ont, notamment, discuté des principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, adoptée, en 2005, par l'UNESCO, s'interrogeant sur leur application en Russie et dans les pays de la CEI.

Ils se sont également penchés sur plusieurs questions : la manière dont sont traités les enjeux bioéthiques dans les médias, le rôle des débats publics, la lutte contre le dopage dans le sport, la relation entre droits humains et soins médicaux, l'enseignement de la bioéthique, ou encore la justice sociale en matière de santé.

Surtout, ils ont souligné le rôle déterminant que peuvent jouer les comités nationaux de bioéthique dans la mise en œuvre des documents normatifs de l'UNESCO.

L'Assemblée générale du Forum des comités d'éthique des pays de la CEI se tenait, en effet, dans le cadre de ce même Congrès, et

avait pour ordre du jour l'élargissement du champ d'activité des comités nationaux de bioéthique aux niveaux local, national, régional ou institutionnel.

À cette occasion, le Directeur du département de l'éthique des sciences et technologies de l'UNESCO a rappelé que « l'objectif de ces comités est de favoriser l'échanges d'idées et d'informations, soutenir la prise de décision, développer des outils pour la mise en place de standards et renforcer la coordination et les contacts entre les experts et les institutions. » Selon lui, ces instances « renforcent le rôle de l'UNESCO en tant que centre international d'échange d'informations sur les questions éthiques ».

A l'issue du congrès, les participants se sont accordés sur la nécessité de poursuivre les efforts pour établir des comités d'éthique indépendants, multidisciplinaires et pluralistes dans toute la sous-région, et assurer leur coopération en favorisant leur mise en réseau. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Alla Ampar, a.ampar@unesco.org, tél. : +7 495 6372875
Site web du bureau de l'UNESCO à Moscou: www.bioethics.ru

ZOOM

Rencontre de journalistes sur les droits humains en Arménie

Du 7 au 10 octobre 2008, la Commission arménienne pour l'UNESCO et l'Union arménienne des journalistes organisaient, avec le soutien du bureau de l'UNESCO à Moscou, une série d'ateliers autour de la Déclaration universelle des droits de l'homme, en direction des journalistes arméniens. Un atelier sur le thème « Bioéthique, droits humains et médias » a ainsi été l'occasion de promouvoir les normes et standards éthiques, ainsi que les principes énoncés dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme adoptée par

l'UNESCO, en 2005. Puis, des tables rondes sur l'importance de la Déclaration universelle des droits de l'homme et de l'application de ses principes ont fait l'objet de discussions animées entre les journalistes.

Ces derniers se sont particulièrement intéressés aux questions relatives à la bioéthique, l'égalité des genres, la liberté de la presse, l'éthique et la tolérance dans les médias. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Alla Ampar, a.ampar@unesco.org, tél. : +7 495 6372875



Le Bélarus et Israël associés pour l'enseignement à l'éthique

Du 17 au 21 novembre 2008, une formation sur l'enseignement de l'éthique sera dispensée à des enseignants de cette discipline, à Minsk (Belarus). Organisée dans le cadre du programme d'éducation à l'éthique de l'UNESCO, elle permettra aux participants de discuter des méthodes d'enseignement de cette discipline complexe et de partager leurs expériences respectives.

La Chaire UNESCO en bioéthique de l'Université de Haïfa (Israël) et le bureau de l'UNESCO à Moscou organisent, du 17 au 21 novembre 2008, à Minsk (Belarus), une formation pour les enseignants en éthique, avec le soutien des commissions pour l'UNESCO du Belarus et d'Israël.

Cette formation vise à permettre aux enseignants et notamment à la jeune génération - d'améliorer leurs connaissances et leurs compétences. Elle se déroule dans le cadre du programme d'éducation à l'éthique, lancé par l'UNESCO, en 2004, dans l'objectif d'introduire, de développer ou de renforcer la place de cette discipline complexe dans les programmes d'enseignement de tous ses États membres.

Différentes approches

Durant 4 jours, les bénéficiaires de cette formation recevront des conseils pratiques pour enseigner l'éthique et seront invités à donner leurs points de vue. La 1^{re} journée sera consacrée aux différentes approches et méthodes d'enseignement de l'éthique, ainsi qu'à la communication avec les élèves. Elle se terminera par un atelier durant lequel les participants échangeront leurs expériences respectives, les problèmes qu'ils ont pu rencontrer ainsi que les solutions qu'ils sont parvenus à apporter.

Le jour suivant, le programme d'éducation à l'éthique développé par l'UNESCO leur sera présenté et ils seront invités à approfondir les différentes dimensions d'un programme



Kalle Kenwallitz / Flickr

Aux portes de l'Université de Minsk : la Bibliothèque Nationale, édifiée en 1922 dans la capitale Biélorusse.

d'enseignement, à savoir : les objectifs, les thèmes, les méthodes, le matériel pour les élèves, et les procédures d'évaluation.

Mise en pratique

Au cours de la 3^e journée, ils se pencheront sur des expériences concrètes en matière d'enseignement et s'interrogeront sur la manière de préparer un cours sur l'éthique clinique ou sur l'éthique et la littérature, et, surtout, sur la manière de les dispenser. Enfin, la dernière journée sera consacrée à la mise en pratique, les participants devant, cette fois, présenter leurs propres propositions de cours d'enseignement de l'éthique.

Depuis la création de ce programme de l'UNESCO, des formations similaires ont déjà été organisées en Arabie Saoudite, au Kenya, en Roumanie et en Slovaquie. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Alla Ampar, a.ampar@unesco.org, tél. : +7 495 6372875

3^e rencontres francophones de bioéthique à Québec

Les 3^e rencontres internationales francophones de bioéthique se sont tenues, à Québec (Canada), du 20 au 22 octobre 2008, sur le thème « La bioéthique : un nouvel espace pour la gouvernance, la diversité et le partage dans les pays de la Francophonie ». Placée sous le haut patronage de l'UNESCO et de l'Organisation internationale de la Francophonie, elles visaient à aborder les aspects géoculturels de la bioéthique, en invitant les acteurs francophones à échanger leurs réflexions et

expériences, tout en renforçant la coopération concrète entre les comités nationaux d'éthique des pays de la Francophonie. Organisées par les commissions canadienne et française pour l'UNESCO, la Commission pour l'éthique de la science et de la technologie du Québec et l'Association internationale Droit, Éthique et Science, ces rencontres ont réuni des conférenciers venus d'une quinzaine de pays. ¶

Pour plus d'informations, merci de consulter :
www.ethique.gouv.qc.ca

Réunion au Caire sur la responsabilité des chercheurs

Une réunion d'experts des États arabes sur « L'éthique et la responsabilité sociale des chercheurs scientifiques » était organisée, les 26 et 27 octobre 2008, en Égypte, par le bureau de l'UNESCO au Caire et l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (ISESCO), dans le cadre de l'accord de coopération signé entre les deux organisations, en avril 2008, à Paris. L'objectif principal de cette réunion était de permettre à ces experts de formuler des recommandations susceptibles d'aider à

planifier les actions à conduire, dans tous les pays de la région arabe, pour promouvoir l'éthique des sciences et des technologies. Elle devait également aboutir à la production d'un rapport sur la responsabilité sociale des chercheurs, dont l'examen était inscrit à l'ordre du jour de la session extraordinaire de la COMEST, organisée au Siège de l'UNESCO, à Paris, les 12, 13 et 14 novembre suivants. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Orio Ikebe,
o.ikebe@unesco.org,
tél. : +202 2794 5599 Ext 151

COMMÉMORATION

Droits de l'homme : l'UNESCO

Article 1

Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité.

Article 3

Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne.

Article 13

Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Pour commémorer le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, l'UNESCO est montée en première ligne, organisant, tout au long de l'année 2008, une série de manifestations, sous le slogan de la campagne des Nations Unies « Dignité et justice pour nous tous ».

Ce 10 décembre, Journée mondiale des droits de l'homme, la Déclaration universelle des droits de l'homme aura 60 ans. Au même moment, dans plusieurs villes du monde et en deux lieux symboliques à Paris (le Palais de Chaillot et celui de l'UNESCO), les regards de 18 cinéastes, réunis par les Nations Unies et la Fondation Scorsese, interrogeront, sur écrans géants, l'état des droits fondamentaux des êtres humains en 2008.

Il s'agira de dire l'actualité des principes contenus dans cette Déclaration plus que de la « célébrer ». Ce jour là, en effet, personne ne saurait se satisfaire qu'elle ait déjà 60 ans, tant, partout, chacun sait bien qu'il reste encore énormément à faire pour que les droits qu'elle contient deviennent une réalité pour tous.

son adoption est avant tout l'occasion d'évaluer la situation des droits de l'homme dans le monde, d'analyser les obstacles qui en empêchent la jouissance et de réfléchir aux difficultés qui pourraient devenir demain des obstacles majeurs à leur mise en œuvre.

Le temps du bilan ne sera cependant pas encore venu, car si cette cérémonie sera, sans nul doute, empreinte d'émotion et de solennité, elle ne marquera pas encore le point d'orgue de cette campagne.

Lors de leur dernier Conseil exécutif, qui s'est tenu en octobre 2008, les États membres de l'Organisation ont en effet décidé de la prolonger jusqu'au mois de février 2009, date à laquelle sera officiellement créé, à Buenos Aires, un Institut international d'éducation aux droits de l'homme.

Une manière d'affirmer que, si les anniversaires sont des dates symboliques, les lieux peuvent l'être aussi, puisque cet Institut verra le jour dans ce qui fut l'un des principaux centres clandestins de détention sous la dictature militaire argentine. Une manière, aussi, de rappeler que si les principes portés par la Déclaration universelle des droits de l'homme ne sont pas transmis, promus, défendus, ils n'ont que peu de chances d'être exercés. ➔



Ci-contre : depuis sa proclamation en 1948, la déclaration a été traduite en plus de 330 langues.

À droite : cérémonie de lancement des commémorations du 60^e anniversaire, le 10 décembre 2007, au Siège de l'UNESCO.

Page 7 : sur la scène de l'UNESCO, les portraits de 4 des 8 rédacteurs de la Déclaration.

« Ce 60^e anniversaire est avant tout l'occasion d'évaluer la situation des droits de l'homme dans le monde. »

Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO, 10 décembre 2007.

Au Siège de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'Organisation, décernera pour la 1^{re} fois le Prix Bilbao à une personnalité ou à une organisation qui, à travers l'éducation, la recherche ou, tout simplement, la sensibilisation des décideurs politiques et du grand public, se sera particulièrement illustrée en faveur de la défense des droits humains.

Il reviendra sur la série de manifestations organisées par l'UNESCO, depuis le 10 décembre 2007, pour commémorer le 60^e anniversaire de la Déclaration, en rappelant, peut-être, ce qu'il avait dit, un an plus tôt, au moment du lancement de cette campagne : « Le 60^e anniversaire de



en première ligne

Les transmettre, les promouvoir, les défendre, réfléchir sur les défis qu'ils posent dans un monde qui ne cesse de se transformer : tel était le sens de la campagne engagée, en 2007, par l'UNESCO, avec l'appui ses multiples partenaires (écoles associées, clubs UNESCO, centres et associations, chaires universitaires, etc). Tous les secteurs de l'Organisation, et de très nombreux bureaux de terrain, ont ainsi tenu à placer les plus importantes activités de leurs programmes sous la bannière de cet anniversaire, coordonné par le Secteur des sciences sociales et humaines. Très vite, ils ont été rejoints par de très nombreuses commissions nationales pour l'UNESCO qui se sont mobilisées, sur tous les continents, imaginant et organisant leurs propres activités.

Des événements « majeurs », invitant, notamment, à aller plus avant dans la promotion et la mise en œuvre des 4 principaux droits relevant des domaines de compétence de l'UNESCO, ont été inscrits dans le Plan d'action de l'Organisation, adopté en avril dernier, sous la forme d'un « Plan d'action aménagé ».

Dans toutes les régions du monde, de Brasilia, à Beijing,

entre 2007 et 2008, avec, par exemple, l'entrée en vigueur, en mai dernier, de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'adoption de la Convention européenne en matière d'adoption des enfants, ainsi que celle du Protocole additionnel à la Convention sur les droits de l'homme et la biomédecine relatif aux tests génétiques à des fins médicales.

Si certains ont parfois tendance à l'oublier, l'histoire même de l'UNESCO est, en effet, profondément liée à cette Déclaration. Créée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, l'UNESCO s'est fixée comme premier objectif d'œuvrer au « maintien de la paix et de la sécurité en resserrant, par l'éducation, la science et la culture, la collaboration entre nations, afin d'assurer le respect universel de la justice, de la loi, des droits et des libertés fondamentales ». C'est dire si les valeurs universelles des droits humains sont au cœur de son mandat.

Dès 1947, deux années seulement après sa création, l'UNESCO mettait d'ailleurs en place un comité regroupant des intellectuels de renom, parmi lesquels Mohandas Ghandi et Aldous Huxley, pour solliciter leur opinion sur l'idée d'une Déclaration universelle des droits de l'homme. Leurs réflexions avaient fait ressortir que les États membres des Nations Unies partageaient de grands principes et idéaux communs et particulièrement « le droit de vivre une vie libérée de la crainte obsédante de la pauvreté et de l'insécurité ». Un rapport avait ensuite été produit qui avait facilité la proclamation de la Déclaration universelle des droits de l'homme, le 10 décembre 1948, à Paris (France). Déclaration que l'UNESCO s'engagera, dès le lendemain, à faire connaître le plus largement possible, par une résolution de sa Conférence générale.

60 ans après, fidèle à ses principes, l'UNESCO œuvre au quotidien pour une meilleure connaissance et compréhension de tous les droits humains : civils, culturels, économiques, politiques et sociaux. C'est ainsi qu'elle continue de placer les droits humains au cœur de tous ses domaines d'action, contribuant sans cesse à leur avancement. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Vladimir Volodine, vvolodine@unesco.org ; tél. : +33 1 45 68 38 45
Irina Zoubenko-Laplante, i.zoubenko-laplante@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 38 22

L'ensemble des événements liés à la commémoration par l'UNESCO du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme est accessible en ligne, à l'adresse suivante :
www.unesco.org/shs/fr/humanrights/udhr_60anniversaire

OUTILS

L'état des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme, à la date du 31 mai 2008, vient d'être publié par l'UNESCO. Chaque année, l'Organisation dresse, en effet, un bilan des ratifications, accessions ou successions aux principaux traités universels et régionaux, qui permet de mesurer les progrès accomplis. ¶

Pour commander ce document bilingue anglais/français, merci de contacter :
Ana Morel-Iglesias,
a.morel@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 38 42.
La brochure est téléchargeable sur le site web de l'UNESCO et a pour référence SHS-2008/ws/9 - dld 1896.8



en passant par Abidjan, Amman, Carthagène, Doha, Le Caire, Moscou, Nairobi, Quito ou Rabat, cette campagne fut ainsi l'occasion de renforcer la réflexion sur le droit à l'éducation (article 26), le droit de prendre part à la vie culturelle (article 27), le droit à la liberté d'opinion et d'expression (article 19), ou encore le droit de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent (article 27).

Grâce au travail de l'UNESCO, qui publie chaque année un état des principaux instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme (lire ci-contre), on aura aussi pris la mesure des progrès accomplis dans ce domaine,



ÉVÉNEMENT

2000 représentants d'ONG à Paris

Organisée pour la première fois hors du Siège des Nations Unies, à New York, la 61^e Conférence annuelle des ONG associées à l'ONU, a réuni, du 3 au 5 septembre 2008, au siège de l'UNESCO, à Paris, quelque 2000 participants autour du thème : « Réaffirmer les droits de l'homme : la Déclaration universelle a 60 ans ».

Article 19

Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression.

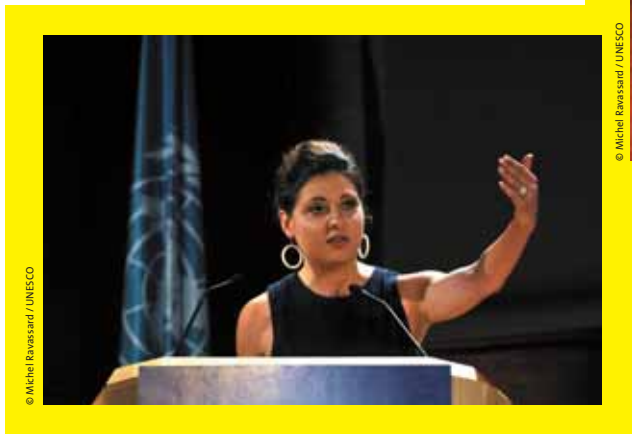
Article 21

La volonté du peuple est le fondement de l'autorité des pouvoirs publics ; cette volonté doit s'exprimer par des élections honnêtes qui doivent avoir lieu périodiquement, au suffrage universel égal et au vote secret ou suivant une procédure équivalente assurant la liberté du vote.

Article 22

Toute personne, en tant que membre de la société, a droit à la sécurité sociale ; elle est fondée à obtenir la satisfaction des droits économiques, sociaux et culturels indispensables à sa dignité et au libre développement de sa personnalité.

Il est 17 h 30 à Paris, ce vendredi 5 septembre, jour de clôture de la 61^e Conférence annuelle des ONG, lorsque, sur l'écran géant de la plus grande salle de réunion du Siège de l'UNESCO, apparaît le visage de l'ancienne sénatrice colombienne, Ingrid Betancourt. Il est 11 h 30 à New York, et par la magie des technologies de l'information et de la communication, l'ancienne otage des FARC exhorte les militants des droits de l'homme réunis à Paris à faire en sorte que « partout, quelque soit la couleur de la peau, la culture, la religion, nul ne soit plus soumis aux affres de l'ignorance, de la maladie et de la faim ».



Sept années de captivité passées dans les profondeurs du « tombeau vert » de la jungle colombienne ne semblent pas avoir eu de prise sur sa détermination. « Il faut parler, dit-elle. Parler pour faire avancer les droits de l'homme ». Ingrid Betancourt rayonne, passionnée. Alors, quand Stéphane Hessel intervient, à son tour, du haut de la tribune de la Conférence, une conviction traverse les rangées du public : la défense des droits fondamentaux des êtres humains doit être le meilleur des remèdes contre les rides de l'âme.

L'ambassadeur de France, partage, en effet, son enthousiasme avec fraîcheur. À 90 ans, il sonne la mobilisation contre l'oppression et met l'accent sur l'indivisibilité des droits de l'homme. Rappelant qu'il n'y a pas de

limite d'âge dans « le combat sans fin contre les atteintes aux droits de l'homme », il exhorte, lui aussi, les représentants des ONG à continuer de « pousser, avec vigueur et énergie, les décideurs et les grandes forces économiques et financières, au respect des droits humains ».

Écouter, découvrir, apprendre

C'est, en d'autres termes, ce à quoi le Sous-Directeur général de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines appellera également, le même jour, en se félicitant, devant la presse, du succès de cette conférence qui aura permis



de renforcer le partenariat entre les ONG et le système des Nations Unies, « indispensable pour rappeler en permanence aux États leurs obligations respectives ».

Très suivis, les débats auront, en effet, été intenses lors des différentes tables-rondes, ateliers et 17 réunions subsidiaires qui ont rythmé les 3 jours de travaux.

En circulant d'une salle à l'autre, on pouvait apprendre beaucoup, notamment sur le rôle de l'UNESCO en matière de défense des droits humains. Ainsi, Günter Overfeld, Ambassadeur et Délégué permanent de l'Allemagne auprès de l'UNESCO, a apporté un éclairage particulier sur une part méconnue du travail de l'Organisation.

Président du Comité sur les conventions et les recommandations, il a révélé que cette instance, qui regroupe 30 États membres de l'Organisation, « analyse tous les deux ans, à huis clos, les plaintes de violation des droits de l'homme dont elle est, pour l'essentiel, saisie par les ONG ». Se félicitant que ce comité ait « réussi à améliorer la situation de nombre de victimes, en rapprochant notamment leurs lieux de détention de leurs familles », ➔

pour réaffirmer les droits humains

Il a expliqué que « le huis clos permet un dialogue franc et ouvert, susceptible d'aboutir à des résultats positifs, sans que les pays sur la sellette ne perdent la face, car ils ont le sentiment d'être jugés par leurs pairs ».

Dans un autre débat, Karel Vasak, qui fut l'un des rédacteurs de la Déclaration universelle des droits de l'homme et conseiller juridique de l'UNESCO, dira sa conviction que, au-delà de la défense des droits civiques, politiques, économiques et sociaux, il importe, aujourd'hui, d'adopter « une Déclaration des devoirs de l'homme ». En écho, l'auteur et artiste Marek Halter insistera sur le fait que « de nos cris dépendent la vie des individus, de groupes d'individus, à travers le monde », considérant que « si on pouvait prendre conscience de cela, cette conférence aura réussi quelque chose ».

Cassin, Pen-Chun Chang, Hernan Santa Cruz, William Hoogson, Charles Dukes, Alexander E. Bogomolov, Charles Habib Malik et Eleanor Roosevelt, seule femme parmi les portraits géants des huit visionnaires à l'origine de la rédaction de ce texte fondateur.

Il était 10 h 20, quand la lumière qui inondait la grande salle de conférence baissa d'intensité pour laisser au Directeur général de l'UNESCO le soin de procéder à l'ouverture de la 61^e Conférence des ONG. Koïchiro Matsuura souligna combien la tenue de cette importante réunion, dans l'enceinte de l'UNESCO, représentait une occasion unique pour les partenaires multilatéraux, gouvernementaux et non gouvernementaux, d'échanger et de partager leurs expériences, rappelant que « une paix durable ne peut se faire que dans le respect des droits de l'homme et de la justice ».

Après lui, Kiyo Akasaka, Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information des Nations Unies, désigna l'indifférence comme « ennemi n°1 » dans le combat pour les droits de l'homme, tandis que Rama Yade, Secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme du gouvernement français, était là pour rappeler que « les droits de l'homme ne sont nulle part un acquis irréversible ».

Après la diffusion des messages vidéo du Secrétaire général et du Président de la 62^e session de l'Assemblée générale de l'ONU, Bacre Ndiaye, représentant du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, et Shamina de Gonzaga, Présidente de la 61^e Conférence annuelle des ONG, invitèrent les participants à

« écouter, découvrir, apprendre de nouvelles choses, loin des préjugés et des idées préconçues ».

Ce qu'ils n'auront, donc, cesser de faire, durant ces 3 jours, sans doute portés par l'exemple d'une vie entière consacrée à la défense de la justice, de la dignité et de la lutte contre toutes les formes de discriminations : symbole de la vitalité du combat pour les droits humains - et témoin de ceux que l'on peut gagner - l'ancienne ministre française, Simone Veil était l'invitée d'honneur de cette conférence. ¶

Nfaly « Vieux » Savané

Article 23

Toute personne a droit au travail, au libre choix de son travail, à des conditions équitables et satisfaisantes de travail et à la protection contre le chômage.

Article 26

Toute personne a droit à l'éducation. L'éducation doit être gratuite, au moins en ce qui concerne l'enseignement élémentaire et fondamental. L'enseignement élémentaire est obligatoire.

Article 27

Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.



À gauche : Shamina de Gonzaga, Présidente de la 61^e Conférence des ONG associées aux Nations Unies.

Au centre : l'ancienne ministre française Simone Veil et Koïchiro Matsuura, Directeur général de l'UNESCO.

Ci-contre : Rama Yade, Secrétaire d'État chargée des affaires étrangères et des droits de l'homme du gouvernement français.

Dès son ouverture, le mercredi 3 septembre, elle avait déjà réussi le pari de mobiliser largement. Tôt le matin, de longues files s'étiraient dans l'avenue de Suffren, pour permettre aux participants de sacrifier aux formalités de contrôle afin de pénétrer dans la prestigieuse enceinte de l'UNESCO, à Paris, ville où fut proclamée, en décembre 1948, la Déclaration universelle des droits de l'homme. Accolades et sourires consacraient le bonheur des retrouvailles des quelque 2000 représentants d'ONG venus de 90 pays différents pour « réaffirmer les droits de l'homme », en débattant de l'extrême pauvreté, des droits des personnes handicapées, de ceux des victimes de troubles psychiatriques, ou encore des possibilités offertes par l'internet dans les sociétés contemporaines. En salle I, la tribune officielle était sous le regard de René

CONFÉRENCE

Déclaration universelle des droits de l'homme : l'article 28 mis en avant à Carthagène

Article 28

Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet.

Une conférence sur « Les médias, l'éducation et la culture dans les droits humains » organisée, les 9 et 10 septembre 2008, à Carthagène (Colombie), a réuni plus de 800 participants venus d'Amérique latine et des Caraïbes.

Dans le cadre du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, une conférence était organisée, les 9 et 10 septembre, à Carthagène (Colombie), sur la contribution des médias et de l'éducation à la promotion de la culture des droits humains en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Parce qu'il était question du rôle de la presse, cette rencontre, organisée par la Colombie avec le soutien de l'UNESCO, semblait porter sur le droit à la liberté d'expression. Pourtant les discussions sont allées bien au-delà, après l'ouverture des travaux par le Président de la Colombie, les représentants de la Commission et de la Cour interaméricaines des droits humains, et le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information de l'ONU.

Durant deux jours, conférences et tables rondes se sont succédées, réunissant plus de 800 personnes venues de l'Argentine, la Barbade, du Belize, de Bolivie, du Brésil, du Chili, de Colombie, du Costa Rica, de Cuba, du Guatemala, du Honduras, du Mexique, du Nicaragua, du Panama, du Pérou, de la République Dominicaine, du Salvador, de Trinidad et Tobago, d'Uruguay et du Venezuela.

Pierre Sané, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines, y a notamment rappelé combien, selon lui, « le défi majeur (...) est la réalisation du droit proclamé dans l'article 28 de la Déclaration universelle des droits de l'homme : Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente Déclaration puissent y trouver plein effet. » ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : Vladimir Volodine, vvolodine@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 44



Le Président de la Colombie, Álvaro Uribe Vélez, en conversation avec le Vice-Président, Francisco Santos Calderón, à l'ouverture de la Conférence régionale.

Grands lacs d'Afrique : vers un centre de recherche sur les femmes

Article 29

L'individu a des devoirs envers la communauté dans laquelle seule le libre et plein développement de sa personnalité est possible.

Un plan d'action pour la création d'un Centre de recherche et de documentation sur les femmes de la région des Grands Lacs a été adopté à l'issue d'une conférence qui a réuni les ministres des Affaires féminines des pays concernés, les 24 et 25 juillet 2008, à Kinshasa (RDC). Impliquant l'UNESCO, les gouvernements des pays de la région, la BAD, le FNUAP et la CEA, ce plan prévoit des consultations nationales, une réflexion sur le statut

juridique du Centre et la mise en place d'une stratégie de financement du projet. Un Forum des ministres des Femmes des pays concernés et un Dialogue entre ministres et chercheurs sur les politiques de lutte contre les violences faites aux femmes doivent aussi se tenir, avant septembre 2009, à Nairobi (Kenya). ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : Chifa Tekaya, c.tekaya@unesco.org tél. : +33 1 45 68 47 20

Réunion d'experts sur le droit de bénéficier du progrès scientifique

La 2^e réunion d'experts sur le droit de bénéficier des résultats du progrès scientifique et de ses applications se tiendra, les 24 et 25 novembre 2008, à Galway (Irlande). Organisée par le Centre irlandais pour les droits de l'homme, le Centre d'Amsterdam pour le droit international, et l'UNESCO, cette rencontre réunira spécialistes en droits humains et représentants d'instituts de recherche et d'organisations du système des Nations Unies afin de faire avancer le travail

de clarification du contenu de ce droit. S'inspirant des conclusions de la première réunion d'experts, qui s'était tenue à Amsterdam (Pays-Bas), en juin 2007, l'attention sera portée sur les obligations concrètes des États à l'égard de ce droit si important mais si peu développé. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : Konstantinos Tararas, k.tararas@unesco.org tél. : +33 1 45 68 38 20

17 OCTOBRE

Mobilisation contre la pauvreté comme déni des droits humains

Le 17 octobre 2008, à l'occasion de la Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté, l'UNESCO s'est mobilisée, de Paris (France) à Bangkok (Thaïlande), pour rappeler l'urgence de lutter contre la pauvreté, véritable déni des droits fondamentaux des êtres humains.

Alors que les places financières de la planète s'effondraient sous le poids d'une crise sans précédent, la Journée mondiale pour l'élimination de la pauvreté a pris, en 2008, une dimension particulière.

De Paris à Bangkok, l'UNESCO a rappelé l'urgence et la nécessité d'une solidarité et d'un effort collectifs pour permettre aux 1,4 milliards de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les pays en développement, selon la Banque mondiale, d'accéder à des conditions de vie décentes.

Cette année, l'UNESCO avait choisi d'aller à la rencontre des salariés du quartier d'affaire de La Défense, près de Paris, en s'associant à l'initiative du collectif français l'Arche et la Dalle. Durant une semaine, les « Rencontres solidarités et partage » ont permis de sensibiliser tous les publics sur la pauvreté et ses conséquences, à travers des conférences et animations.

L'UNESCO et l'Arche et la Dalle ont, notamment, organisé un débat sur le thème « Une seconde décennie pour l'élimination de la pauvreté : pourquoi ? ». Le même jour, un film sur les 6 années d'exécution des projets de l'UNESCO pour l'élimination de la pauvreté était diffusé, venant compléter une exposition affichée tout au long de la semaine sur « La pauvreté saisie par l'image », présentant également l'action menée par l'Organisation dans le cadre de son programme de lutte contre la pauvreté.

L'UNESCO apporte, en effet, son soutien à ses États membres dans la planification et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de réduction de la pauvreté. Elle développe également des normes minimales en-

dessous desquelles les droits fondamentaux des individus sont compromis, afin de proposer un nouveau seuil de pauvreté ayant comme référent les droits humains.

La journée du 17 octobre a, notamment, été marquée par de nombreuses activités, ateliers et tables rondes, ainsi qu'un grand rassemblement en présence de la ministre française du Logement et de la Ville, Christine Boutin. À cette occasion, les « Strophes à la gloire du Quart Monde » du père Joseph Wresinski, l'article 1^{er} de la loi française de 1998, et le rôle que peut jouer le secteur privé dans le combat contre la pauvreté ont été rappelés, tandis que des animations proposées par des associations locales permettaient à des personnes en situation de précarité de prendre la parole.

Partager le savoir

Dans un message diffusé durant toute la journée, le Directeur général de l'UNESCO, Koïchiro Matsuura, a rappelé que « Lutter contre la pauvreté, c'est aussi proposer de nouvelles formes de circulation et de partage du savoir, favoriser le dialogue entre les différents systèmes de connaissances et cultures, et créer de nouvelles chances pour le développement. » Il a insisté sur le fait que « la mobilisation effective de la communauté internationale est une nécessité et une urgence », tout en soulignant que « l'UNESCO (...) est pleinement mobilisée pour répondre à ces défis ».

Pour le Président de l'Arche et la Dalle, « l'intérêt et la diversité des sujets abordés, la qualité des interventions et le professionnalisme avec lequel les débats ont été animés, ont été unanimement appréciés et ont conduit à des audiences croissantes tout



L'UNESCO a choisi de porter son message jusque dans le quartier d'affaire de La Défense, près de Paris.

au long de la semaine : vendredi, le chapiteau était plein et le message des personnes en situation de précarité résonnait à l'unisson de ceux portés tout au long de la semaine. »

Le même jour, le bureau de l'UNESCO à Bangkok proposait un séminaire sur « Société intégratrice : une approche fondée sur les droits humains pour l'éradication de la pauvreté ».

Organisé par les amis de la Fondation ATD, le mouvement international ATD-Quart monde et l'Unité régionale des sciences sociales et humaines d'Asie et du Pacifique (RUSHSAP), cet événement a rassemblé des représentants du gouvernement thaïlandais, d'ONG locales, de communautés vulnérables, ainsi que des universitaires, des étudiants et des journalistes.

Pour tous, ces manifestations étaient une façon de préparer de plus vastes rassemblements en 2009, année du 10^e anniversaire du Pacte mondial des Nations Unies qui lie organisations intergouvernementales, structures étatiques et secteur privé par l'objectif commun de développement et de réduction de la pauvreté. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Chifa Tekaya, c.tekaya@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 47 20
Darryl Macer, bureau de l'UNESCO à Bangkok,
d.macer@unesco.org, tél. : +662 391 0577 ext 141

Fanie du Toit : « La justice sociale, ce sont des décisions concrètes »

Lauréat du Prix UNESCO d'éducation à la Paix 2008, l'Institut pour la Justice et la Réconciliation d'Afrique du Sud compte parmi ces *think tank* qui cherchent à éclairer les décisions politiques à la lumière des sciences sociales et humaines. Fanie du Toit, directeur exécutif de l'Institut, répond aux questions de SHSregards.

En quoi la justice sociale est-elle un facteur essentiel pour l'établissement de la paix ?

Notre institut considère que la justice est un élément essentiel pour la reconstruction dans les pays en situation de post-conflit. Promouvoir la justice aide à stabiliser la société et à offrir aux citoyens des moyens pour participer au processus de prise de décisions et au développement. C'est également la seule façon de déconstruire les lignes de démarcation du passé et de faire en sorte que les pauvres aient le sentiment d'avoir une chance raisonnable de vivre une vie meilleure.

Ce point de vue se confirme lorsque l'on étudie l'histoire de l'Afrique du Sud. La justice sociale fait en effet partie intégrante de l'accord qui a permis à l'Afrique du Sud de devenir une démocratie. Cette idée est reflétée dans notre constitution qui représente notre version d'un « accord de paix ». Tant la constitution intérimaire de 1993 que celle de 1996 étaient fondées sur une vision très progressiste de la justice sociale. Sans cette acceptation de la justice sociale comme élément essentiel pour une stabilité future, il n'y aurait eu ni paix ni accord de paix en Afrique du Sud.

Notre histoire montre que la justice sociale ne concerne pas seulement les droits humains, juridiques et politiques mais également les droits économiques et sociaux. Nos tribunaux ont d'ailleurs été assez créatifs en commençant à légiférer sur ces questions. Dans certains cas, l'État s'est vu obligé de fournir des logements « dans la mesure du raisonnable », c'est-à-dire que les tribunaux ont considéré qu'il était responsable des droits sociaux dans la mesure du possible et dans la mesure de sa capacité à étendre ces droits à l'ensemble des citoyens sud-africains.

C'est la preuve que la justice sociale, ce n'est pas seulement un idéal, mais aussi des prises de décisions concrètes et difficiles dans le domaine politique et en matière de jurisprudence.

Entretien



© Michel Kawassard / UNESCO

Comment analysez-vous les événements survenus en mai 2008 entre des Sud-Africains et des travailleurs migrants ?

C'est un vrai problème. L'Institut est d'ailleurs impliqué dans la recherche de solutions. Notre Prix annuel de la réconciliation va ainsi être décerné à une communauté de Cape Town qui s'est excusée auprès des travailleurs migrants et a beaucoup travaillé pour les réintégrer dans la communauté.

Il y a deux façons d'analyser ces événements. La première porte sur la dimension matérielle. En Afrique du Sud, il y a une anxiété face aux biens matériels et cette anxiété est accentuée lorsqu'il y a une distribution de services. Plus les pouvoirs publics sont obsédés par cette distribution, plus il y a de risques qu'il y ait des tensions sociales, parce que les réfugiés économiques et autres migrants sont alors perçus comme des concurrents.

L'autre manière d'expliquer ces événements est de considérer que l'Apartheid a laissé une marque indélébile en Afrique du Sud dans la façon dont les individus pensent. La logique de l'Apartheid est en effet une logique de l'exclusion, qui consiste à percevoir les individus non pas comme semblables mais différents, et à les catégoriser. La construction d'une société inclusive est, de fait, l'antithèse de la logique de l'Apartheid.

Pour comprendre ce qu'il s'est passé, il faut sans doute combiner ces deux grilles d'analyse, les facteurs matériels et idéologiques. ➔

↳ Comment les sciences sociales et humaines peuvent-elles aider à résoudre les conflits ?

Les sciences sociales et humaines peuvent non seulement aider à résoudre les conflits mais elles sont essentielles car elles se concentrent sur le renforcement de la compréhension entre les individus et il ne peut y avoir ni paix durable ni réconciliation si celle-ci n'est pas renforcée. Il ne s'agit pas seulement de comprendre les autres mais également d'offrir un mode d'engagement, un mode de dialogue avec les autres.

L'histoire, enseignée de manière responsable et inclusive, permet, par exemple, la compréhension par tous des développements d'un pays et aide ainsi les citoyens à se comprendre et à s'accepter les uns les autres. Selon nous, cette discipline doit être pensée comme une conversation entre différents points de vue produits par la mémoire collective et l'expérience quotidienne, plutôt que comme une série de monologues « d'experts ». Il s'agit de proposer un débat entre les différents points de vue historiques et de s'assurer qu'aucun ne devienne dominant. C'est très important pour nous de comprendre comment nous avons libéré l'Afrique du Sud de l'oppression politique, de saisir qu'il y a eu un effort concerté des Sud-Africains et de s'assurer que ces derniers continuent à s'engager pour une nouvelle nation.

Autre exemple : même si les mathématiques représentent la seule discipline directement liée à la croissance économique, nous avons toujours soutenu que cette discipline, comme toutes les autres disciplines qui offrent des compétences techniques et professionnelles, doit être enseignée dans un cadre de valeurs démocratiques qui encourage le développement des capacités personnelles et des compétences non-techniques. Il serait en effet dangereux de produire des individus qualifiés qui ne comprennent pas les valeurs démocratiques.

L'Institut de la Justice et de la Réconciliation a aidé d'autres pays africains à développer des approches similaires à celle qu'il développe en Afrique du Sud. Existerait-il un modèle ?

Non, surtout pas. Nous n'exportons pas le modèle sud-africain. Nous ne faisons que présenter une petite initiative de la société civile développée dans la ville, la région et le pays dans lequel nous sommes basés. Sur la base de ce travail, nous incitons d'autres pays à prendre part à un échange d'idées et de partenariats sur les voies à suivre pour avancer. Nous pensons, en fait, que l'histoire sud-africaine nous a appris un certain nombre de leçons qui valent la peine d'être partagées. Ainsi, nous avons entamé un dialogue au Rwanda sur les comparaisons entre leur système – leur Commission pour l'unité nationale et la réconciliation et leurs Cours de justice – et la Commission sud-africaine pour la vérité et la réconciliation. Nous sommes également très impliqués au Burundi sur les moyens de créer les conditions dans lesquelles les Burundais peuvent conceptualiser le processus de vérité, réconciliation et justice. Dans le même esprit, nous sommes engagés au Mozambique, en Ouganda, en République Démocratique du Congo, au Soudan et au Zimbabwe.

« L'histoire sud-africaine nous a appris un certain nombre de leçons qui valent la peine d'être partagées. »

En droit international, la justice implique la réparation et donc la responsabilité de quelqu'un sur le plan financier. Est-il possible de réparer les injustices sociales ? Qui doit être considéré comme responsable ?

En droit international, l'État assume toujours la responsabilité de l'indemnisation, même lorsqu'il s'agit d'un nouveau régime qui ne peut être tenu directement responsable des atrocités commises dans le passé. Selon nous, la réponse apportée par l'État sud-africain est assez mitigée. Trois types de réparation étaient recommandés par la Commission pour la vérité et la réconciliation : symbolique, individuelle et communautaire.

Il y a eu des réparations symboliques qui concernaient, notamment, des monuments et mémoriaux. Il y a aussi eu des réparations individuelles payées à environ 16 000 victimes auditionnées par la Commission. Mais nous n'avons pas encore de politique pour les réparations communautaires. Certes, il existe un Fonds spécial - le Fonds du Président -, qui représente environ 1 milliard de Rands, mais, depuis 14 ans, cette somme n'a toujours pas été dépensée pour les communautés.

La question de la réparation doit pourtant être prise au sérieux car elle fait partie de l'accord passé avec les victimes de l'Apartheid, qui a permis de justifier l'amnistie accordée aux auteurs. Les victimes ont en effet cédé leurs droits à aller en procès à la condition de bénéficier d'une compensation. Nous attendons toujours que cela soit finalisé.

En même temps, l'État a pris certaines responsabilités pour ce qui est des réparations. Mais nous avons probablement manqué l'opportunité de faire en sorte que ceux qui ont tiré bénéfice de l'Apartheid s'engagent davantage dans ce processus. La Commission pour la vérité et la réconciliation avait suggéré que les compagnies répertoriées à la Bourse de Johannesburg payent un prélèvement exceptionnel sur la richesse de l'ordre de 1% de la capitalisation boursière. Cette recommandation n'a pas été suivie. Une autre idée a été défendue : l'idée que la création d'un environnement favorable à l'économie serait plus bénéfique pour le pays que de punir les entreprises qui avaient tiré des bénéfices pendant l'Apartheid et même grâce à elle. ¶

Propos recueillis par **Coraline Bardinat**



Fanie du Toit

Né en 1966, à Somerset West, dans la province de Western Cape (Afrique du Sud), Fanie du Toit est titulaire d'un doctorat en philosophie de la religion de l'Université d'Oxford. Il s'est spécialisé dans les processus de réconciliation en situation de post-conflit et la justice de transition. Il a contribué à de nombreux projets de réconciliation post-apartheid et dirigé la publication de livres scolaires sur l'histoire, la réconciliation et l'orientation. ¶

1^{ER} DECEMBRE

SIDA : l'urgence d'agir sur les inégalités sociales

Sensibiliser et mobiliser les populations du monde entier sur la pandémie du Sida sont les objectifs de la Journée mondiale « célébrée », chaque année, le 1^{er} décembre, depuis 1988.

Vingt ans plus tard, il n'est pas question de se démobiliser. Pour la communauté internationale, il s'agit, surtout, de tenir ses promesses, car la maladie continue d'avoir des effets dévastateurs. Le Sida reste l'une des principales causes de mortalité dans le monde. et la première cause de mortalité en Afrique sub-saharienne, comme le souligne le Rapport 2008 sur l'épidémie mondiale, publié par l'ONUSIDA.

Face à ce constat, le défi est énorme. Pourtant, comme jamais auparavant, ce rapport repousse tout sentiment de fatalité. Selon l'ONUSIDA, l'épidémie continue, en effet, de s'étendre, parce qu'on ne s'est pas réellement attaqué aux paramètres sociétaux qui augmentent le risque d'exposition et la vulnérabilité au VIH, et notamment à 2 facteurs principaux : d'une part, les inégalités sexospécifiques et l'absence de moyens donnés aux femmes et aux filles pour s'assumer, et, d'autre part, la discrimination, la stigmatisation, et l'exclusion sociale.

Dans ces domaines, l'UNESCO se retrouve particulièrement en première ligne. Elle qui a fait de l'Afrique, de la jeunesse et de l'égalité entre les hommes et les femmes, ses

trois grandes priorités, ne relâche pas ses efforts. Chef de file des Nations Unies dans le domaine de l'éducation, l'Organisation contribue déjà à l'accès universel aux programmes de prévention du VIH, à travers tous ses secteurs de travail. Mais c'est son action dans le domaine des sciences sociales et humaines qui pourrait avoir le plus d'impact sur la gestion des causes sociétales de développement du Sida.

A travers ce programme, l'Organisation cherche, en effet, à mettre à la disposition des décideurs politiques les résultats de la recherche scientifique internationale leur permettant de formuler des politiques publiques informées. Surtout, elle lutte activement contre les discriminations dont son victimes les séropositifs.

Ces dernières édifiant, en effet, des barrières puissantes pouvant empêcher les individus d'accéder à la prévention du VIH, aux traitements, aux soins et au soutien dont ils ont besoin. Pour les combattre, l'UNESCO intervient donc au plus près du terrain, multipliant les partenariats avec les municipalités, notamment dans le cadre des Coalitions régionales des villes contre le racisme, ou mettant en place des ateliers, tels ceux récemment organisés en Afrique.

En août 2008, un exercice d'évaluation a ainsi été mené à Nairobi (Kenya) et à Kigali (Rwanda), en coopération avec l'Initiative de l'Alliance des maires pour des actions communautaires locales sur le SIDA (AMICAAL). Parmi ses objectifs : identifier les disparités dans les politiques liées au VIH ; évaluer la collaboration entre les collectivités locales et la société civile ; et formuler des recommandations liées au genre en se concentrant sur l'action au niveau local. L'urgence de renforcer les capacités du personnel municipal, sur une large gamme de questions liées au VIH, s'est notamment exprimée. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : Konstantinos Tararas, k.tararas@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 20



© A. Gutman / UNUSIDA

En 2007, 2 millions d'enfants de moins de 15 ans étaient séropositifs, dont 90 % en Afrique sub-saharienne.

Horizon de la Grande Corne : une question d'identité

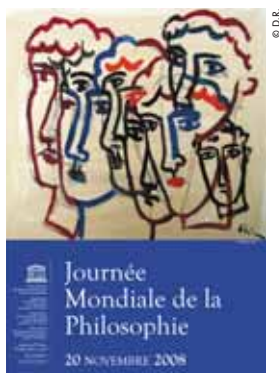
A ceux qui auraient des doutes sur la capacité des intellectuels à aborder frontalement les sujets sensibles, le Forum « Horizon de la Grande Corne » offre un démenti cinglant. Six mois à peine après que la République de Djibouti eut mis à sa disposition un siège social pour lui permettre de développer ses activités, ce forum, dont la création, en 2007, a été parrainée par l'UNESCO, organise un atelier sur un thème particulièrement sensible : celui de l'identité.

« Identité, Citoyenneté et Intégration » : tel est l'intitulé exact de l'atelier qui réunira de nombreux experts et chercheurs, les 18 et 19 décembre 2008, à Djibouti, afin d'analyser, de manière critique, les conceptions dominantes sur ces questions, d'explorer de nouvelles approches et définitions de ces concepts, et de définir une vision identitaire citoyenne qui pourraient créer les conditions d'une véritable coopération entre tous les pays de la région. Dans cette partie du monde, les conflits inter et intra-étatiques sont, en effet, poussés par des politiques identitaires, elles-mêmes guidées par les élites des classes dirigeantes et les groupes d'opposition aux pouvoirs en place. Bien que l'identité humaine soit utilisée comme outil pour

promouvoir une politique ethnique, l'individu *lambda* et sa communauté ne partagent pourtant pas une identité singulière. De multiples références peuvent déterminer leur identité, telles que leur ethnicité ou clan, leur religion ou croyances, ou encore leur nationalité. Si l'homme de la rue n'envisage pas forcément ces différences comme un problème, elles sont pourtant utilisées pour diviser les populations. D'où l'importance de mieux comprendre la capacité des individus et des groupes à résister à la prédétermination de leur identité collective et à se référer à d'autres éléments. C'est ce à quoi les intellectuels de l'« Horizon de la Grande Corne » ont décidé de s'atteler, convaincus que la citoyenneté est encore trop généralement construite sur une vision étroite du concept d'identité, et que la plupart des États de la région continuent à construire l'identité nationale sur la particularité d'une histoire, d'une mémoire, d'une mythologie et de références culturelles qui, en général, excluent la possibilité d'Autres narratifs. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : Simon Chin Yee, s.chin-yee@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 01

Nouvelles pratiques philosophiques : débats, théâtre et jazz à l'UNESCO



Dans le cadre de l'édition 2008 de la Journée mondiale de la philosophie, deux colloques, organisés au Siège de l'UNESCO, à Paris, devaient inviter le grand public à s'interroger, d'une part, sur les nouvelles pratiques philosophiques, et, d'autre part, sur l'inconscient, les droits et les savoirs.

Les 19 et 20 novembre 2008, l'association Philolab et l'Institut Universitaire de Formation des Maîtres de Créteil (France) allaient transformer l'UNESCO en un lieu d'échanges et de rencontres pour toutes les personnes qui pratiquent la philosophie « autrement ».

Rythmé par pas moins de 26 communications et 9 rencontres thématiques, le 8^e colloque sur « Les nouvelles pratiques philosophiques » proposait, en effet, de s'intéresser à tous ces espaces de réflexions ouverts dans des lieux aussi divers que les écoles, les hôpitaux,

les prisons, les cafés, voire au sein même des entreprises ou des organisations.

Il offrait une occasion unique de faire le point sur les développements actuels de ces pratiques, dont l'enjeu est d'apprendre à chacun à penser par lui-même, dans une rigueur intellectuelle confortant la pensée réflexive de l'homme et du citoyen dans les processus démocratiques en cours.

Quasiment au même moment, un autre colloque, placé sous la bannière du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, proposait, quant à lui, d'explorer le sens qu'acquiert aujourd'hui le mot « liberté » pour le philosophe, l'homme politique, l'artiste et le psychanalyste.

À la croisée des chemins de la philosophie et de la psychanalyse, ce symposium d'un genre particulier, également organisé au Siège de l'UNESCO, par la revue *Insistance*, invitait à « penser le malaise dans la culture », le 20 novembre, et à procéder à quelques « dévoilements de la vérité », le jour suivant.

Les débats sur le thème « Inconscient -Droits-Savoirs » devaient rassembler de nombreuses personnalités du monde de la philosophie, de la culture, des médias et de la politique en Europe, et se conclure par un concert d'Aldo Romano.¶

Pour plus d'informations, merci de consulter :
8^e colloque sur les nouvelles pratiques philosophiques :
www.colloquepratiquesphilo.org
Colloque « Inconscient-Droits-Savoirs » :
www.insistance.org

2^e Dialogue philosophique Asie-États arabes sur le rôle de la philosophie dans la guerre et la paix

Le 2^e Dialogue philosophique entre l'Asie et la région arabe a réuni plus de 50 experts de 14 pays différents, à Hiroshima (Japon), du 25 au 27 juillet 2008. À l'issue de cette rencontre, organisée

par l'UNESCO et l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche, des recommandations en direction des États membres de l'UNESCO ont été formulées, dont l'une

exprime le souhait que l'UNESCO adopte une « Déclaration pour la construction d'une paix durable à travers la promotion de la justice sociale et environnementale ».¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Darryl Macer,
d.macer@unesco.org,
tél. :+662 391 0577

Une question à :



DR CATHERINE DOLTO,
haptopsychologue,
fille de la psychanalyste
et pédiatre Françoise Dolto

Du 12 au 14 décembre 2008, se tiendra, au Siège de l'UNESCO, un colloque sur l'actualité de la pensée de Françoise Dolto, à l'occasion du centenaire de celle qui fut la pionnière de la psychanalyse de l'enfance.

Pensez-vous que les enfants sont capables de philosopher ?
« Les enfants portent un regard de philosophe sur le monde qui les entoure. Dès leur naissance ils cherchent à donner du sens à tout ce qui se passe autour d'eux. La dépendance dans laquelle ils sont vis à vis des adultes, leur besoin d'aimer et d'être aimés, leur peur de l'abandon et du rejet les plongent dans un tourbillon d'émotions et de sentiments qui sous tendent leurs faits et gestes mais ne sont pas toujours compris par les adultes. Leur intelligence, est déjà là tout entière mais sans l'appui que donnent l'expérience et les connaissances, elle ne leur permet pas de porter un regard raisonnable sur le monde. Pourtant leurs réflexions révèlent souvent une vraie sagesse, celle d'une pensée libre des entraves que lui seront imposées plus tard. »

Propos recueillis par Fériel Ait-Ouyahia

PROGRAMME MOST

Un Forum de ministres pour

C'est sous la bannière du 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme que le 2^e Forum des ministres du Développement social des pays membres de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) s'est tenu, à Abidjan (Côte d'Ivoire), les 25 et 26 septembre 2008.

En cette année de commémoration de la Déclaration universelle, le choix de saisir l'étendard des droits fondamentaux des êtres humains aurait pu être une simple convenance ou un habile hasard du calendrier. Finalement, aucun autre texte n'aurait été plus légitime pour servir d'unique drapeau au 2^e Forum des ministres du Développement social de la CEDEAO, qui fut tout entier placé sous le thème de la solidarité.

Venus du Bénin, du Burkina Faso, du Cap Vert, de la Côte d'Ivoire, de la Gambie, du Ghana, de la Guinée Bissau, de la Guinée Conakry, du Mali, du Niger, du Sénégal, de Sierra Léone et du Togo, les représentants des gouvernements des États membres de cet espace de coopération économique sous-régional s'étaient, en effet, donnés rendez-vous à Abidjan (Côte d'Ivoire) avec un unique objectif : déterminer les lignes d'action d'un véritable « agenda social » commun.

Participaient également à cette rencontre les représentants de la CEDEAO, de l'Union Africaine, du Président du programme de l'UNESCO pour la gestion des transformations sociales (MOST), ainsi que le Sous-Directeur général de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines, Pierre Sané.

Durant deux jours, à l'invitation du Ministère de la Solidarité et des Victimes de Guerre de la République de la Côte d'Ivoire, les représentants des gouvernements ouest-africains ont partagé leurs expériences respectives et cherché à identifier les possibles projets de coopération entre eux, n'hésitant pas à relever les obstacles, tels que

les questions de souveraineté nationale, d'identité et de citoyenneté, et, bien évidemment, les situations de conflits.

Il s'agissait de parler vrai. Dépasser les frontières institutionnelles. S'entendre sur la dynamique à mettre en œuvre pour faire face aux défis qui minent les populations ouest-africaines, aux premiers rangs desquels la pauvreté, les inégalités, le chômage des jeunes, la violence, les maladies, et en particulier le Sida, le manque d'infrastructures ou d'accès aux services sociaux de base, à l'eau potable, etc.

« Passer d'une CEDEAO des États à une CEDEAO des peuples » : telle semblait être l'ambition partagée par tous, y compris par la Commissaire de la CEDEAO chargée du Développement humain et de Genre, Adrienne Diop.



© Christopher Hewig / ONU Photo

L'implication de la société civile dans la conduite des politiques publiques reste un défi.

1^{er} Forum des ministres du Développement social d'Afrique de l'Est

Le 1^{er} Forum des ministres du Développement social de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) s'est tenu à Kigali, au Rwanda, du 15 au 19 septembre 2008, à l'initiative du programme de l'UNESCO pour la gestion des transformations sociales (MOST). Dans la lignée des autres Forums de ministres déjà créés dans plusieurs régions du monde, les ministres du Burundi, du Kenya, de l'Ouganda, du Rwanda et de la Tanzanie souhaitaient, en effet, eux-aussi, constituer une plate-forme

durable pour le partage de leurs expériences et l'harmonisation des stratégies et des politiques sociales, notamment en ce qui concerne l'éradication de la pauvreté et la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Leurs discussions ont ainsi mis en évidence que l'établissement d'un dialogue et de politiques communes au niveau régional pourraient contribuer au développement de systèmes démocratiques plus solides et à une cohésion sociale plus forte en Afrique de l'Est.

Dès cette première édition, ils ont tenu à définir des priorités d'action communes dans 4 larges domaines d'intervention :

- santé et services sociaux ;
- éducation, sciences et technologies, culture et sports ;
- genre, enfants, jeunesse, protection sociale et développement communautaire ;
- environnement et ressources naturelles.

Dans ce cadre, ils ont souhaité que l'UNESCO et les pays de la CAE travaillent plus étroitement

ensemble, et plus particulièrement pour lutter contre le SIDA et agir en faveur du développement de l'éducation primaire, du sport et de l'éducation physique, ainsi que pour la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes.

Ils se retrouveront pour un 2^e Forum, en septembre 2009, à Bujumbura, au Burundi. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter John Nkinyangi, j.nkinyangi@unesco.org, tél. : +254 (20) 762 12 44

une CEDEAO des peuples

Représenté au plus haut niveau par le Premier Ministre Kigbbafori Guillaume Soro et plusieurs ministres, le gouvernement de la Côte d'Ivoire n'a pas dit autre chose en insistant, dès l'ouverture des travaux, sur « la nécessité, pour les États africains, de moderniser le fonctionnement de leur outil de coopération et d'intégration qu'est la CEDEAO. »

Comment imaginer, en effet, un développement profitable à chacun, sans coopération, et une coopération efficace de tous, sans solidarité ?

De fait, les ministres ont beaucoup discuté des moyens de renforcer l'espace de dialogue que constitue ce Forum, créé dans le cadre du programme MOST de l'UNESCO, souhaitant que ce dernier anticipe davantage sur la problématique de l'émigration clandestine.

Ils ont également attentivement écouté les recommandations d'un groupe d'experts qui s'était réuni, fin août, à Abidjan, pour préparer au mieux cette 2^e édition. Trois communications traitant de la solidarité et du développement social dans le contexte de la CEDEAO avaient alors été présentées et plusieurs urgences avaient été pointées : la nécessité de s'entendre sur la définition des concepts de solidarité et de développement social ; celle d'analyser en profondeur les ressources institutionnelles et humaines disponibles dans chacun des États de la CEDEAO ; et, enfin, le besoin de dresser un véritable état des lieux des capacités de recherche dans ces pays, afin que cette dernière puisse mieux contribuer à l'élaboration des politiques publiques.

Durant leurs travaux, les ministres du Développement social ont fait plus que prendre acte de ces propositions. Ils les ont suivies et en ont avancé d'autres, telle l'idée que la coopération Sud-Sud débouche sur la mise en place d'une « Banque Mondiale de Solidarité ». Dans une Déclaration commune, ils ont décidé de prendre « toutes les mesures nécessaires pour renforcer davantage la coopération entre (leurs) pays », et se sont, notamment, engagés à favoriser « l'implication effective et efficiente de la société civile dans la conduite des politiques de solidarité et de développement social », ainsi qu'à mettre en place un Observatoire de la Solidarité et du Développement social, comme structure de veille stratégique « ouverte à toute coopération positive » pour soutenir la bonne gouvernance et approfondir la formulation de politiques sociales au moyen d'expérimentation suivies de recommandations.

Afin d'assurer le suivi de leurs propres engagements, ils ont établi un plan d'action qui les conduira jusqu'en septembre 2009, date à laquelle devrait se tenir le 3^e Forum des ministres du Développement social de la CEDEAO, au Burkina Faso.

Président du Forum depuis sa création en 2006, Sekou Diakité, ministre du Développement social du Mali, a cédé sa place à son homologue ivoirien, à l'issue des travaux. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Cécilie Golden, c.golden@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 45 23

La responsabilité sociale des entreprises à l'ordre du jour des États arabes

Pas moins de 22 ministres du Développement social des États arabes devaient se retrouver Amman (Jordanie), du 12 au 14 novembre 2008, à l'invitation de leur homologue jordanien et du programme de l'UNESCO pour la gestion des transformations sociales (MOST). A l'heure où ce magazine était mis sous presse, ce taux de participation était déjà gage de succès. Il témoignait du vif intérêt accordé par les gouvernements des pays arabes à la pérennisation d'un espace de dialogue régional favorisant la connexion entre les résultats de la recherche en sciences sociales et l'élaboration de réponses politiques les plus à même de répondre aux besoins des populations de cette région du monde. Dans le prolongement des engagements pris, en 2007, à Marrakech (Maroc), lors de la création du Forum des ministres du Développement social des États arabes, cette 2^e édition promettait ainsi de renforcer la coopération entre l'ensemble des pays concernés afin de leur permettre d'identifier et de mettre en place les moyens les plus appropriés pour promouvoir des politiques sociales convergentes, comme ils l'avaient eux-mêmes souhaité dans une déclaration commune adoptée en mai 2007. La mise en place des recommandations formulées dans « La Déclaration de Marrakech » était d'ailleurs à l'ordre du jour de ce 2^e Forum. Est-ce parce que, dans l'une d'entre elles, ils s'engageaient à évaluer les programmes de transferts monétaires en cours dans les différents pays de la région ? Le Forum de Amman était tout entier placé sous le thème de la responsabilité sociale des entreprises dans le développement de la région arabe. Moteur de croissance économique, le secteur privé devient, en effet, l'un

des piliers du développement durable. Impossible de faire sans. Les ministres de la région avaient donc prévu de concentrer leurs échanges sur la manière d'impliquer plus largement ce secteur dans la mise en place de leurs priorités et programmes sociaux nationaux en matière de développement. Pour les y aider, plusieurs personnalités du monde de la recherche étaient invitées à intervenir sur la responsabilité sociale des entreprises d'un point de vue théorique et pratique. Outre le renforcement du lien recherche/politiques, ce 2^e Forum des ministres du Développement social devait également permettre d'étudier les modalités d'une plus grande collaboration entre les institutions de recherche et la société civile, afin de faciliter les consultations avec cette dernière pour mieux répondre aux besoins des populations. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Cécilie Golden, c.golden@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 45 23



MOST Maghreb en ligne

Le Comité tunisien du MOST, en consultation avec les autres comités nationaux du Maghreb, anime, depuis 2006, un site dédié à la coordination des activités de ce programme dans les 5 pays de la région (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie). Toutes ces activités s'articulent autour du thème de « L'État, la société civile et les transformations sociales ». Le site est accessible en arabe, en anglais et en français à l'adresse suivante : www.mostmaghreb.org.tn.

DÉVELOPPEMENT

L'UNESCO participe au 4^e Forum urbain mondial

Après Nairobi (Kenya) en 2002, Barcelone (Espagne) en 2004 et Vancouver (Canada) en 2006, la ville de Nanjing (Chine) accueillait, du 3 au 6 novembre 2008, le 4^e Forum urbain mondial.

Alors que la part de la population vivant en zone urbaine a désormais franchi la barre des 50 %, le 4^e Forum urbain mondial, organisé par le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat), du 3 au 6 novembre 2008, était placé, tout entier, sous le thème « Urbanisation harmonieuse : le défi d'un développement territorial équilibré ».

Venues de tous les continents, plusieurs centaines de participants y étaient attendues pour échanger des idées et partager leurs expériences sur des initiatives concrètes contribuant au développement durable des villes. Parmi eux : des urbanistes, des universitaires, des représentants de gouvernements et d'organisations non-gouvernementales, ainsi que des élus locaux, mais aussi des représentants du Siège et de plusieurs bureaux de l'UNESCO.

Au programme : des tables rondes, des ateliers de formation, des séminaires, ainsi que plusieurs événements parallèles allaient constituer autant d'occasions d'explorer les défis posés par l'urbanisation rapide des territoires et ses conséquences socio-économiques, tels que la surpopulation des villes, la paupérisation des citadins, ou encore les problèmes d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement.

Pour l'UNESCO, qui collabore depuis plusieurs années avec l'ONU-Habitat en faveur d'une urbanisation à visage humain, cet événement mondial représentait une nouvelle opportunité de mieux faire connaître ses activités à un public particulièrement concerné par cette problématique.

L'un de ses représentants participait, ainsi, à la table ronde des maires, organisée en ouverture du Forum, afin d'y promouvoir



Un guide pour les acteurs urbains en Inde a été créé l'événement à Nanjing. Sur la photo : New-Delhi

l'action menée par les coalitions de villes contre le racisme et les discriminations, qu'elle a contribué à créer, dans toutes les régions du monde, depuis 2004. Mais c'est sur son stand d'information que l'UNESCO allait multiplier les débats sur le développement durable, la notion de droit à la ville ou encore la gestion de l'eau.

A son initiative, deux ateliers de formation étaient également organisés : l'un consacré à la gestion de l'eau, l'autre à la contribution des autorités locales à la revitalisation des quartiers historiques. Ce dernier avait pour base le manuel *Des quartiers historiques pour tous*, publié, début 2008, par l'UNESCO et l'ONU-Habitat, dont le projet d'adaptation aux réalités de la société indienne allait faire événement à Nanjing.

Profitant de la tenue du Forum urbain mondial, pour la 1^{re} fois en Asie, le bureau de l'UNESCO à New Delhi a, en effet, présenté un projet de *Guide pour les acteurs urbains en Inde*, qui, tout comme le manuel original, entend être un véritable outil d'aide aux décideurs politiques et aux professionnels confrontés à la transformation de leurs villes. Il devrait paraître en 2009. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Brigitte Colin, b.colin@unesco.org, tél. : +331 45 68 37 54
Marina Faetanini, bureau de l'UNESCO à New Delhi,
m.faetanini@unesco.org, tél. : +91 11 26713000

Coexistence et chaos urbain en débat à Quito

Le programme MOST de l'UNESCO a été invité à participer à la conférence internationale « Politiques urbaines intégrales et coexistence dans les villes d'Amérique latine », organisée à Quito (Équateur), du 25 juin au 1^{er} juillet 2008, par la mairie de Quito, le « Centro Internacional de Formación para Autoridades Locales » et le gouvernement de Catalogne, avec l'appui d'UNITAR, de l'ONU-Habitat et de la BID. Aujourd'hui, la violence urbaine est une des principales caractéristiques des sociétés en général et latino-américaines. Elle suppose une perte économique qui se calcule autour de 14 % du PIB et reste une question historique et sociale traversée par des rapports de classes et marquée par des contradictions. Les politiques urbaines constituent, quant à elles, l'une des dimensions de la construction d'urbanité, dans le sens où les agglomérations sont le lieu de concentration d'une

dense hétérogénéité sociale liée à des conflits d'inégalité non résolus. Cette urbanité est riche du point de vue rhétorique (on parle de plus en plus de cohésion sociale) mais pauvre en référents empiriques probants. Si l'espace public est à la fois un élément majeur de la relation violence-développement urbain, à l'heure de la mondialisation, il est négligé et transformé en espace de flux rapides. Dans notre intervention, nous avons développé le point de vue de la sociologie de l'intégration, du conflit et de l'incertain, en soulignant l'importance de la cohésion sociale dans le maintien de relations sociales. Nous avons signalé les défis que trouve en général le projet urbain d'intégration par l'ignorance des éléments conflictuels des dynamiques sociales et, finalement, exposé l'importance du territoire et de l'urbanisation face au développement de la citoyenneté. ¶
Germán Solinis



© Christophe Alary / Flickr

Vers un plan d'action sur 5 ans pour la jeunesse en Afrique

En cours de finalisation, le plan d'action sur 5 ans pour la promotion de la jeunesse africaine s'inscrit dans la stratégie de l'UNESCO en faveur du développement de politiques « pour » et « avec » les jeunes, partout dans le monde.

La finalisation d'un Plan d'action quinquennal de l'UNESCO pour la promotion de la jeunesse en Afrique a été annoncée, à l'occasion d'une conférence sur le développement et l'emploi des jeunes, organisée, le 22 septembre 2008, en marge d'une réunion de haut niveau sur le développement de l'Afrique qui se tenait dans le cadre de la 63^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Loin d'un programme « clé-en-main », ce plan fera l'objet d'une série de consultations auprès des États membres de l'UNESCO, de l'Union Africaine et des organisations de jeunesse, avant d'être totalement avalisé.

Élaboré par le Secteur des sciences sociales et humaines de l'Organisation, sur la base des recommandations des délégués au 1^{er} Forum africain des jeunes de l'UNESCO (Ouagadougou, septembre 2007), il vise à permettre aux jeunes africains d'intervenir comme partenaires à part entière du développement de leur région.

De fait, sa finalisation, comme sa mise en œuvre, ne sauraient être une démarche unilatérale de l'UNESCO, quand bien même cette dernière est l'une des agences leaders des Nations Unies sur les programmes en faveur des jeunes et compte, parmi ses priorités pour 2008-2013, le développement de l'Afrique et celui de la jeunesse.

Associer les premiers concernés

Dans ces domaines, comme dans tant d'autres, l'Organisation s'efforce d'établir des partenariats avec un grand nombre d'acteurs, à tous les niveaux, cherchant à agir non seulement « pour » mais surtout « avec » les principaux bénéficiaires de ses programmes. Ainsi, à la manière d'un *think tank* international, le

programme de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines favorise la mise en synergie des résultats de la recherche en sciences sociales et l'élaboration de politiques afin d'offrir des réponses durables aux besoins des populations.

Le plan d'action présenté à New York s'inscrit pleinement dans cette démarche : il ne s'agit pas de faire le bonheur des jeunes à leur place, ni même de décider des politiques à mettre en œuvre à la place des élus. Partout, les premiers concernés sont associés.



Il ne s'agit pas de faire le bonheur des jeunes à leur place, ni de décider du contenu des politiques à la place des élus.

Un exemple ? Du 15 au 19 octobre 2008, la Section pour la jeunesse de l'UNESCO co-organisait, en République dominicaine, une conférence sur les réseaux et politiques de jeunesse, durant la Conférence internationale des Amériques. L'objectif de cette rencontre à laquelle 35 pays étaient représentés : rassembler les jeunes de toute la région autour d'un projet commun et soutenir les efforts des acteurs régionaux en matière de jeunesse par le lancement d'un « Réseau des jeunes des Amériques ».

Sur le plan national, plusieurs initiatives sont en cours. Au Brésil - où les 35 millions de jeunes représentent 20% de la population -, l'UNESCO travaille, ainsi, en étroite coopération avec le gouvernement pour lutter contre la violence juvénile, avec des projets tels le programme « Open Schools » qui consiste à ouvrir les écoles les week-ends pour permettre aux jeunes d'accéder à des activités culturelles et sportives. Un autre projet d'envergure vise à promouvoir le développement social et humain des jeunes Brésiliens tout en consolidant la politique nationale de jeunesse, à travers, notamment la création d'un Observatoire brésilien de la jeunesse.

Autre région, autres enjeux

Ailleurs, la prévention de la violence juvénile est également au cœur de l'action de l'UNESCO. Ainsi, au Salvador, une série d'initiatives mêlant éducation, culture, entrepreneuriat et communication a permis, depuis 2006, de favoriser l'intégration sociale des jeunes. Des ateliers visaient, par exemple, à renforcer la culture de la tolérance chez les 15-24 ans. Une campagne de promotion de la culture de l'entrepreneuriat a également permis à 16 jeunes de recevoir une bourse pour démarrer leurs projets.

Autre région du monde, autres enjeux : au Liban, un projet des Nations Unies, piloté par l'UNESCO, vise à assister le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans la finalisation et l'adoption d'une politique de jeunesse et la mise en place d'une carte nationale pour les jeunes. Il s'agit, là aussi, de soutenir les décisions et réformes politiques sur les questions de jeunesse en renforçant la participation des jeunes Libanais dans toutes les sphères de la vie publique.¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
 Elise Auvachez, Section pour la jeunesse, le sport et l'éducation physique, ucj@unesco.org
 Marlova Noleto Jovchelovitch, bureau de l'UNESCO à Brasilia, m.jovchelovitch-noleto@unesco.org
 Teresita Escotto Quesada, bureau de l'UNESCO à San José, t.escotto-quesada@unesco.org
 Seiko Sugita, bureau de l'UNESCO à Beyrouth, s.sugita@unesco.org

TERRAIN

Burundi : faire la paix pour et avec les jeunes

© Daniel Coulomb-Herrasti



Juan Guerra s'engage contre la violence juvénile

Le chanteur dominicain Juan Luis Guerra, récemment nommé Artiste de l'UNESCO pour la paix, a tenu à s'engager pour le programme de prévention de la violence juvénile mis en œuvre par l'UNESCO en Amérique centrale depuis 2006.

Dans un contexte de recrudescence de la violence urbaine, dont les jeunes sont à la fois auteurs et victimes, les politiques publiques de lutte contre la délinquance ont longtemps fait le choix de la dissuasion et de la répression, sans réussir à endiguer l'explosion des *Maras*, ces gangs de jeunes violents de plus en plus liés aux trafics de drogues, d'armes et de personnes. C'est pourquoi l'UNESCO s'est penché sur des mesures abordant les causes profondes de la violence juvénile, telles que le manque d'opportunités et de repères identitaires. L'approche préventive constitue en effet une méthode à la fois peu coûteuse et efficace, qui bénéficie non

seulement aux jeunes mais à la société dans son ensemble. L'UNESCO a donc élaboré une stratégie de prévention pour la région centro-américaine, et mise en place des projets nationaux, actuellement au Salvador, au Guatemala, au Nicaragua et au Honduras, prochainement en République dominicaine et en Équateur. Ces projets s'articulent autour de 5 composantes stratégiques qui rejoignent les missions de l'Organisation : l'éducation, la culture, la communication, les sciences sociales et l'entrepreneuriat. La vocation de ces projets « pilotes » est de servir de modèle à l'élaboration de futures politiques publiques de lutte contre la violence juvénile. Il s'agit non seulement de renforcer les capacités techniques des institutions nationales, mais aussi d'impulser un profond changement idéologique, en diffusant une culture durable de la prévention. ¶ Daniel Coulomb-Herrasti

Soutenu par la Communauté internationale, le Burundi qui sort d'un conflit armé, vieux de plus de 10 ans, développe un programme d'insertion économique en direction des jeunes. Sollicité, par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), maître d'œuvre du projet, l'UNESCO apporte sa contribution à la formation des formateurs.

L'expertise de l'UNESCO dans la formation des jeunes par d'autres jeunes a été sollicitée dans la mise en œuvre du vaste programme post-conflit de consolidation de la paix « Participation des jeunes à la cohésion sociale », actuellement en cours au Burundi.

Piloté par le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP), ce programme ambitionne de contribuer à l'émergence d'une citoyenneté responsable et active dans la consolidation du processus de paix dans ce pays qui vient de sortir de plus de dix années de conflit armé.

Grâce à sa compétence reconnue dans le domaine de l'apprentissage par les pairs, l'UNESCO participe ainsi au renforcement des capacités des jeunes formateurs du Burundi, dans des domaines de compétence aussi variés que la prévention du VIH/SIDA, le respect des droits humains, l'égalité entre hommes et femmes, la résolution pacifique des conflits, la gestion de l'environnement ou encore l'entrepreneuriat.

L'ensemble de ces formations étant arrivées à terme, depuis juin dernier, seul se poursuit le volet relatif à la formation en entrepreneuriat en direction de 200 jeunes sélectionnés. Ces derniers bénéficieront de micro-crédits, à la fin de leur formation, pour les aider à monter leur propre activité économique et à en assurer une bonne mise en œuvre et une gestion saine.

Du fait que 50 % des jeunes de moins de 25 ans sont descolarisés ou non scolarisés, à cause de la situation de conflit qui prévalait, l'objectif visé par ce programme de forma-

tion est de contribuer grandement à l'insertion dans le tissu social de jeunes qui, pour la plupart, souffrent d'une très faible capacité d'auto-prise en charge, surtout à cause du manque de revenus et de compétences techniques. Il s'agit par conséquent de leur permettre de saisir les opportunités d'emploi qui se présentent.

Le transfert des connaissances et des compétences aux jeunes par d'autres jeunes, dans lequel l'UNESCO bénéficie d'une compétence reconnue, est une approche qui a déjà fait ses preuves à travers le monde. C'est ainsi que le projet, qui couvre 6 provinces du Burundi (Bujumbura Mairie, Bujumbura Rural, Makamba, Cankuzo, Kayanza et Mwaro), cherche à contribuer au relèvement communautaire et à la cohésion sociale de la jeunesse burundaise. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Yvonne Matuturu, y.matuturu@unesco.org,
tél. : + 33 21 53 82/84



© Martine Renet / ONU Photo

200 jeunes burundais vont bénéficier d'une formation en entrepreneuriat.

Nomination de 3 Champions de l'UNESCO pour le sport

Nommés Champions de l'UNESCO pour le sport, le 13 septembre 2008, les sprinters jamaïcains Usain Bolt et Veronica Campbell-Brown devaient recevoir leur titre, des mains du Directeur général de l'Organisation, Koïchiro Matsuura, lors d'une cérémonie, organisée au Siège de l'UNESCO, à Paris, à la fin du mois de novembre 2008. Par cette nomination, l'Organisation entend rendre hommage à l'engagement en faveur des valeurs de paix et de tolérance, ainsi que de l'équité et de l'égalité entre hommes et

femmes dans le sport, de ces deux athlètes qui se sont brillamment illustrés lors des récents Jeux Olympiques de Beijing (Chine). Quelques jours avant leur nomination, le lutteur de sumo mongol, Davaajargal Munkhb, avait, lui aussi, rejoint les rangs des Champions de l'UNESCO pour le sport, lors d'une cérémonie organisée à Tokyo (Japon). ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Marcellin Dally**, m.dally@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 45 36

ZOOM



© UNESCO / Kingston

Antidopage : conférence régionale en Afrique du Sud

Les 27 et 28 novembre prochains, l'UNESCO, l'Afrique du Sud et l'Agence mondiale antidopage (AMA) organisent, à Cape Town (Afrique du sud), une rencontre des États africains membres de l'UNESCO pour débattre de la Convention internationale contre le dopage dans le sport et de sa mise en œuvre. Cette conférence permettra de fournir aux décideurs politiques des conseils pratiques pour la conception et la mise en place de programmes de lutte contre le dopage. L'UNESCO leur transmettra également des informations sur le

Fonds pour l'élimination du dopage dans le sport et les modalités d'attribution des 1,3 millions de dollars américains disponibles pour aider les pays à combattre le dopage dans le sport. Le Ministère du Sport et des Loisirs sud-africain partagera également son expérience dans ce domaine, au moment où le pays s'apprête à accueillir la Coupe du monde de football de 2010. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Paul Marriott-Lloyd**, p.marriott-lloyd@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 53 33

Rencontre internationale en Jamaïque pour mettre le sport au service de la paix

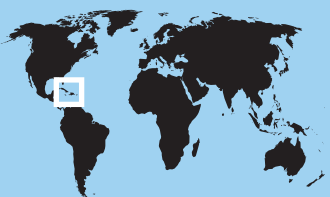
Un congrès international sur « Le sport au service de la paix et du développement », organisé par l'UNESCO en collaboration avec le Gouvernement jamaïcain, s'est tenu à Kingston, du 13 au 16 septembre 2008. Ouvert par Pierre Sané, Sous-Directeur général de l'UNESCO pour les sciences sociales et humaines, il a permis d'explorer toutes les dimensions du sport, tant éducatives que culturelles, économiques et politiques. Rythmés par deux tables rondes, les débats ont notamment été l'occasion d'étudier une approche intersectorielle du sport qui permettrait de contribuer à toutes les formes de développement et, ainsi, à la construction de la paix. Fortement représentés, les gouvernements des 15 États membres de la Communauté du bassin des Caraïbes (CARICOM) ont été particulièrement incités à intégrer cette approche dans leurs politiques sportives. Tout au long du congrès, l'UNESCO s'est efforcé de faciliter l'identification des enjeux, insistant sur la nécessité de renforcer la coopération internationale, en tenant compte de la diversité des politiques sportives déjà en place et des capacités de chaque pays. L'Organisation s'est notamment engagée à poursuivre le développement d'indicateurs de qualité pour l'éducation physique et à élargir le champ de sa coopération avec les autres agences

des Nations Unies dans le domaine de la recherche sur l'impact du sport et de l'éducation sur la santé. La mise en place d'un forum régional pour renforcer le dialogue et l'échange d'expériences en matière de politiques sportives a été proposée, tandis que l'ancien Premier Ministre de la Jamaïque, Edward Seaga, a invité l'UNESCO à faciliter l'organisation de rencontres avec des partenaires susceptibles de participer à la création d'un Fonds international pour la paix et le développement. L'importance des jeux et sports traditionnels a également été soulignée, les États membres de l'UNESCO étant encouragés à mettre en avant le lien entre sport et culture, à travers, notamment, une plus grande synergie entre les différents ministères compétents. Enfin, le rôle déterminant du Comité intergouvernemental pour le sport et l'éducation physique (CIGEPS) dans le suivi des conclusions des conférences liées au sport a également été rappelé, et ce d'autant plus que les différentes voies explorées lors du congrès de Kingston pourraient servir de cadre de référence pour les États désireux de se doter de politiques favorisant le développement et la paix. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Yves Marius Sagou**, ysagou@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 45 37 **Pedro Manuel Monreal Gonzalez**, Bureau de Kingston, pm.monreal-gonzalez@unesco.org, tél. : +1 876 9297087

Dossier

© Behrens/Flickr



Zoom sur Cuba

Dossier réalisé par :
Susana E. Sardiñas Lopez, Secrétaire
permanente de la Commission de Cuba
pour l'UNESCO.

Coordination :
Coraline Bardinat, Secteur des sciences
sociales et humaines de l'UNESCO.

Pour plus d'informations,
merci de contacter :
Commission de Cuba pour l'UNESCO
Ave. Kohly n° 151, esq. 32 Nuevo Vedado
La Habana
Cuba

Courriel : cncu@cncu.minrex.gov.cu
Tél. : +537 881-00 88; 882 2103



**Les sciences sociales
et humaines au sein
des commissions
nationales pour
l'UNESCO**

L'UNESCO et Cuba : des convergences historiques

Poursuivant son voyage à travers le monde afin d'explorer la manière dont les sciences sociales et humaines sont appréhendées au sein des commissions nationales pour l'UNESCO, *shsregards* fait escale à Cuba.

Pour la jeunesse du monde entier, Cuba c'est d'abord un portrait : celui du Che. Un personnage illustre, incarnant la détermination infatigable au service d'un rêve d'égalité et de justice pour tous. Une figure que l'on retrouve partout à Cuba, où la Jeunesse est la force de l'avenir, mais aussi le nom de l'une des nombreuses petites îles constituant le pays, qui, au moment où ce dossier était en cours de réalisation, fut frappée de plein fouet par deux ouragans.

99,8%

C'est le taux d'alphabétisation des adultes à Cuba en 2007, avec une estimation de 100 % pour les jeunes (UNESCO)

Des objectifs identiques

Tout le territoire cubain a subi des dégâts considérables : plus de 320 000 habitations et 40 % des établissements scolaires ont été endommagés. Dès lors, difficile d'inviter à plonger directement au sein de l'une des premières commissions nationales pour l'UNESCO à avoir vu le jour, en 1947, sans une pensée pour la population cubaine. Cette dernière est accablée par l'une des catastrophes climatiques les plus dévastatrices de son histoire, alors que, depuis les années 90, elle fait déjà face à d'importantes difficultés économiques, engendrées par l'effondrement du bloc socialiste et le durcissement d'un blocus imposé au pays par les États-Unis, malgré 16 résolutions des Nations Unies.

Comptant plus de 11 millions d'habitants, l'île la plus peuplée des Caraïbes ne lâche pourtant rien des idéaux incarnés par la figure d'Ernesto Che Guevara et défend ses choix avec force.

Celle qui célébrera, le 1^{er} janvier 2009, le 50^e anniversaire de la Révolution socialiste, continue ainsi de faire de l'accès de tous à l'éducation, à la santé et à la culture des priorités. À tel point que les objectifs de la Commission cubaine pour l'UNESCO, créée 12 ans avant le renversement de la dictature de Batista, se confondent désormais avec les choix politiques du gouvernement.

Rattachée au Ministère des Relations extérieures, cette dernière joue en effet un rôle de conseil et de coordination dans tous les domaines de compétences de l'Organisation, qui sont précisément l'éducation, les sciences, la culture et l'information.

Si sa mission est de conseiller le gouvernement dans ses relations

avec l'UNESCO, elle participe également à la planification des activités de l'UNESCO à Cuba, contrôle leur exécution par les organismes nationaux et informe les ministères concernés des résultats obtenus.

De fait, la Commission cubaine collabore étroitement avec le 1^{er} bureau de l'UNESCO créé sur le terrain : celui de la La Havane, qui est à la fois le référent de l'Organisation dans le domaine de la culture pour tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, en même temps que bureau « multipays » pour Cuba, la République dominicaine, Haïti et Aruba.

Un outil d'aide à la décision

Dans un pays qui compte, aujourd'hui, pas moins de 3 150 structures universitaires et 12 000 écoles, elle mène évidemment un travail important en faveur de l'éducation pour tous, avec l'aide, notamment, de 73 écoles associées à l'UNESCO.

Pour autant, les sciences sociales et humaines ne sont pas en reste. En témoigne la création, en 1994, du Prix UNESCO-José Martí, du nom du héros national de Cuba, qui faisait notamment l'éloge de l'enseignement scientifique. En témoignent, aussi, les 200 000 étudiants inscrits en sciences sociales, pour l'année 2008-2009, selon des chiffres provisoires, rendus publics par le ministère de l'Éducation.

Regroupées avec les sciences naturelles dans l'un des 4 comités spécialisés de la Commission cubaine pour l'UNESCO, les sciences sociales sont, ici, envisagées comme un outil d'aide à la décision politique au service des populations. Question d'approche, sans doute. D'autres diraient : de culture politique.

Socialiste depuis 50 ans, Cuba a, en effet, beaucoup investi dans la recherche scientifique et acquis dans ce domaine une reconnaissance internationale, qui fait même écrire à l'éditorialiste du magazine américain *Science*, daté du 17 octobre dernier, que « La communauté scientifique des États-Unis pourrait profiter de la science de haut niveau qui s'est développée à Cuba ».

Comme l'illustrent les quelques articles de ce dossier, la Commission cubaine s'efforce, dans le domaine des sciences sociales, de stimuler la recherche et de favoriser les échanges entre experts et décideurs, tout en soutenant la participation des chercheurs cubains à la réflexion internationale, à travers de multiples projets de coopération.

Travaillant étroitement avec le Conseil supérieur des sciences sociales et humaines du Ministère des Sciences de la technologie et de l'environnement (CITMA), elle a également impulsé la création de plusieurs structures nationales liées aux programmes de l'UNESCO, tels un Comité de bioéthique, un Comité sur l'homme et la biosphère (MAB), ou encore un Comité de liaison du programme pour la gestion des transformations sociales (MOST). ¶

Coraline Bardinat et Cathy Bruno-Capvert



Quels bénéfices avez-vous tirés de votre collaboration avec le monde de la recherche en sciences sociales ?

JOSÉ LUIS RODRÍGUEZ, vice-président du Conseil des ministres et ministre de l'Économie et de la Planification :

« Les sciences sociales ont apporté une contribution importante à la politique économique de notre pays. Elle nous ont aidé à envisager les programmes et stratégies de développement sur le long terme, à prendre des décisions en politique économique pour faire face aux conséquences de la crise qui a débutée dans les années 90, grâce à l'étude des équilibres fondamentaux de l'économie, et à envisager l'évolution de notre économie en s'appuyant sur les études des dynamiques démographiques. » ¶

36%

C'est le pourcentage de femmes au Parlement cubain en 2007. Les Cubaines ont obtenu le droit de vote en 1934 (PNUD)

Favoriser l'autonomisation des jeunes et leur intégration dans la société cubaine

Dès les années 50, les jeunes cubains, âgés de 15 à 29 ans, sont considérés comme des acteurs décisifs du processus de transformation sociale. Depuis plus de 50 ans, les études portant sur la jeunesse représentent ainsi l'un de domaines de recherche en sciences sociales les plus établis à Cuba. Depuis le début du nouveau millénaire, qui marque un changement de contexte économique et social pour le pays, la jeunesse fait également l'objet d'actions ciblées du gouvernement, présentées dans « Les programmes de la révolution ». Dans ce contexte, et considérant que les sciences sociales doivent accompagner les décideurs dans la formulation des politiques en leur facilitant l'accès à la connaissance, la Commission cubaine pour l'UNESCO apporte son soutien et son expertise tant aux chercheurs qu'aux décideurs politiques. Elle collabore ainsi avec les différentes

structures dédiées à l'étude des problématiques liées à la jeunesse, parmi lesquelles le Centre d'études de la jeunesse (CESJ) et l'Union des jeunesses communistes (UJC), qui coopèrent également entre eux. Régulièrement, la Commission invite ces structures à participer aux Forums régionaux des jeunes de l'UNESCO et les inclut dans les programmes de bourse et de participation de l'Organisation, afin qu'elles puissent présenter leurs projets. Elle contribue également activement à la mise en œuvre des programmes nationaux dédiés à la jeunesse, tels « Le programme de développement intégral des jeunes », mis en œuvre par le gouvernement, en 2000, pour contribuer à leur insertion professionnelle et leur fournir une formation complète. Dans le cadre de ce programme, des actions de sensibilisation ont été menées auprès des jeunes sans emploi et qui n'étudient

pas, afin, notamment, de leur permettre d'intégrer un cursus universitaire ou le monde du travail. La même année, un autre programme de formation des travailleurs sociaux a été mis en place avec l'appui de la société civile. À travers ce programme, des jeunes reçoivent une formation leur permettant de s'intégrer dans la communauté et de contribuer à sa transformation socioculturelle.

Des experts en sciences sociales ont participé à la préparation de ces deux projets, la Commission cubaine jouant un rôle de mise en réseau des différents acteurs en organisant, notamment, des rencontres entre les communautés concernées et le réseau cubain des Écoles associées à l'UNESCO.

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Alberto Méndez, mendez@cncu.minrex.gov.cu,
tél. : +537 881 00 88 (Ext. 108)

Contribuer au développement national par l'étude des mouvements migratoires

L'étude de Cuba en tant que pays d'émigration impose une lecture particulière qui prend en compte les tendances démographiques actuelles de l'île, notamment la baisse de la fécondité et le vieillissement de la population, combinés à un solde migratoire externe négatif. Afin d'analyser ce phénomène, les institutions cubaines de recherche en sciences sociales ont étudié les mouvements migratoires intérieurs, considérés comme une variable démographique importante en termes socio-économiques pour les chercheurs, les décideurs politiques et la planification économique. Les résultats de ces recherches servent ainsi de base à la conception des programmes gouvernementaux de développement. Un exemple ? Dès 1987, le « Plan Turquino », programme de développement des communautés de la région de Las Montañas, est mis en œuvre par le gouvernement

cubain, avec la contribution d'une équipe de chercheurs chargée d'étudier ses effets sur la réduction des migrations internes. Cette région montagneuse, qui représente 20 % de la superficie du pays et où vit 6 % de la population, est en effet marquée par un fort exode rural.

Enrayer l'exode rurale

Avec l'expertise et le soutien financier de l'UNESCO, un projet de l'Institut cubain de radio et de télévision a permis la création d'une télévision dans la zone isolée et enclavée de Buey Arriba, dans la province de Granma. Responsable de la coordination de ce projet, la Commission cubaine a réuni une équipe de spécialistes en sciences et communication afin de créer cet outil communautaire.

En 1993, la télévision « Serra » était lancée. Deux ans plus tard, une autre enquête nationale sur les migrations internes

sera menée et concernera, cette fois, 99 municipalités. Les résultats, présentés au gouvernement, recommanderont d'enrayer l'exode rural car il est un frein au développement de l'ensemble du territoire. Plus récemment, un nouveau programme de recherche a été lancé pour analyser l'impact du réchauffement climatique sur la population et les migrations internes. ¶

Alberto Méndez, mendez@cncu.minrex.gov.cu,
tél. : +537 881 00 88 (Ext. 108)

200 000

C'est le nombre d'étudiants inscrits en sciences sociales pour l'année universitaire 2008-2009

(Ministère de l'Éducation)



© Leo Cabelli / Flickr

3 questions à ... Juan Luis Martin

Juan Luis Martin est le Secrétaire exécutif du Conseil supérieur de sciences sociales du Ministère cubain des Sciences de la technologie et de l'environnement (CITMA).

Comment s'organise le travail que vous menez en sciences sociales et humaines avec les programmes de la Commission nationale ?

La recherche en sciences sociales et humaines à Cuba est menée sur la base d'un agenda de travail approuvé à la majorité par le gouvernement et la communauté

scientifique pour une période 3 ans, dont les thèmes de recherche sont largement inspirés des programmes de l'UNESCO en sciences. Ces recherches enrichissent l'approche en matière d'éducation, de culture et de sciences, à l'image de la méthode d'alphabétisation « Yo si puedo », résultat d'un recherche en sciences pédagogiques. De manière générale, l'articulation entre recherche et processus décisionnel guide la recherche à Cuba et sert de mécanisme d'agencement entre les programmes de la Commission cubaine pour l'UNESCO et les politiques sociales, économiques et extérieures du pays.

Quels sont les principaux défis de Cuba auxquels les sciences sociales et humaines peuvent contribuer à apporter des réponses ?

Les principaux défis auxquels notre pays doit faire face en ce moment sont l'augmentation de la productivité - notamment, dans les secteurs agricoles et du bâtiment -, l'augmentation de la fécondité, ainsi que la gestion des changements climatiques. Chacun d'entre eux est déterminé par l'interaction de facteurs internes et externes, parmi lesquels, le blocus économique de Cuba, l'impact régulier des catastrophes →

La recherche en sciences sociales au service de la réduction de la pauvreté

Si partout dans le monde, les sciences sociales constituent un formidable outil favorisant la prise en compte des réalités, c'est particulièrement vrai à Cuba s'agissant de la compréhension des phénomènes de pauvreté. Les recherches en sciences sociales dans ce domaine ont, en effet, largement contribué à son évaluation et à la formulation de politiques publiques adaptées à un contexte tout à fait particulier.

Si, dès 1983, une étude intitulée *Éradiquer la pauvreté à Cuba* propose la 1^{re} analyse post-révolution de la nature des transformations économiques et de leurs impacts sociaux, c'est réellement à partir des années 90 que les sciences sociales étudient la pauvreté en profondeur.

Un projet d'étude internationale des effets des politiques macro-économiques et sociales sur les niveaux de pauvreté, conduit, en 1997, par le PNUD, la Banque interaméricaine de développement et la Banque mondiale, offrira ainsi les 1^{res} méthodes de quantification de la pauvreté adaptées aux réalités cubaines. Cette étude constatera, en effet, que les méthodes traditionnelles utilisées pour mesurer la

pauvreté ne sont absolument pas adaptées au contexte cubain. Pour les chercheurs engagés dans ce projet, la pauvreté, telle qu'elle se manifeste dans les pays en développement, n'existe pas à Cuba. Ils proposeront, dès lors, le concept de « population en risque de pauvreté » pour définir cette partie de la population disposant de revenus qui ne lui permet pas d'accéder au panier alimentaire fourni par le gouvernement aux plus démunis, mais bénéficiant d'un ensemble de services gratuits qualitativement supérieurs à ceux auxquels ont accès les mêmes catégories de population dans le reste du monde. Ce projet constituera la base du travail d'évaluation et de quantification mené par le Bureau National de Statistiques, qui demeure l'un des principaux instruments utilisés par le gouvernement cubain pour mettre en œuvre les politiques sociales. Depuis, la stratégie de développement et les politiques socio-économiques cubaines nourrissent de nombreux objectifs : développer les capacités humaines ; éradiquer les mécanismes générant inégalités et pauvreté ; prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions de

vie ; redistribuer les revenus ; mais aussi transformer les valeurs, les comportements et les relations sociales pour favoriser une société humaniste et solidaire.

Dans le contexte de la crise économique que connaît le pays depuis les années 90, les défis restent nombreux, entraînant des ajustements dans ces politiques de développement, avec l'apparition de nouvelles connexions entre la planification et le marché, en même temps qu'augmente la vulnérabilité économique de la population.

Dans ce domaine aussi, la Commission cubaine pour l'UNESCO apporte sa pierre, assurant la liaison entre les structures gouvernementales, les centres de recherche et les ONG, afin de contribuer sans cesse au rapprochement entre les sciences sociales et les politiques.

Elle facilite également l'échange d'informations sur les programmes de l'UNESCO, qui place la lutte contre la pauvreté au premier rang de ses priorités. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Alberto Méndez, mendez@cncu.minrex.gov.cu,
tél. : +537 881 00 88 (Ext. 108)

© DR



« L'articulation entre recherche et processus décisionnel guide la recherche à Cuba. »

↳ naturelles et la crise alimentaire mondiale. Les sciences sociales peuvent contribuer à faire face à ces défis, notamment, en proposant une organisation plus efficace de la production et plus harmonieuse de la société. Elles peuvent également identifier les dynamiques du processus de transition démographique et proposer des politiques adaptées. Elles devraient également aider à prévoir l'échelle des impacts socio-économiques des changements climatiques et proposer des modalités de gestion adaptées.

Quel type de collaboration développez-vous avec vos partenaires?

Cuba compte aujourd'hui 41 centres de recherche en sciences sociales et humaines. Notre objectif est de développer la colla-

boration entre toutes les institutions à partir des priorités nationales. Les projets de recherche en sciences sociales se divisent, ainsi, en 3 groupes de projets de recherche, tous basés sur la coopération entre institutions et disciplines : les programmes nationaux, territoriaux et sectoriels.

Le Pôle des sciences sociales - auquel participent 23 de 41 centres de recherche du pays - représente un autre mécanisme de collaboration entre les différents niveaux décisionnels et les centres des recherches, qui favorise la collaboration inter-institutionnelle et les recherches transdisciplinaires. ¶

Propos recueillis par Coraline Bardinat



© Franco Cheung / Flickr



© Franco Cheung / Flickr

75,5% C'est le pourcentage de la population urbaine en 2005 (PNUD)

9,8% C'est la part du PIB investie dans le secteur de l'éducation pour la période 2002 - 2005 (PNUD)

Gestion des transformations sociales : un comité de liaison du programme most très actif

Quatre ans à peine après la création, en 1994, du programme de l'UNESCO pour la gestion des transformations sociales (MOST), un comité national de liaison du most voyait le jour à Cuba, à l'initiative de la Commission cubaine pour l'UNESCO et du Ministère des Sciences de la technologie et de l'environnement (CITMA). Ce type de comité, dont la structure et la composition sont déterminés par le pays concerné, a pour objectif d'encourager, au niveau national, la coopération entre les chercheurs, les décideurs politiques et le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO qui assure le secrétariat du programme intergouvernemental. Dès sa création, le Comité de liaison cubain s'est fixé pour objectif de renforcer la prise en compte du développement et des thèmes qui y sont liés, tels que la pauvreté, la réduction des inégalités, les politiques sociales et le développement local. Ses lignes d'actions, définies à l'occasion d'un atelier organisé en 2000, consistent à identifier et diffuser les expériences en sciences sociales liées à la philosophie du most, à créer des réseaux entre les différents acteurs des politiques

sociales, et à promouvoir la recherche comparative et la connaissance de l'expérience internationale en matière de gestion des transformations sociales. Afin d'amplifier les résultats de son action, le Comité a décidé de développer ses activités en coopération avec d'autres institutions académiques nationales menant des activités liées à celles du most. En 2002, il organisait ainsi, avec le centre Felix Varela, une série de séminaires sur les résultats de la recherche en sciences sociales et leur utilisation dans l'élaboration des politiques publiques. La même année, il s'associait au Centre d'études de l'économie internationale de Cuba pour organiser un séminaire international sur les stratégies de développement économiques à l'ère de la mondialisation. Les membres du Comité cubain de liaison du most participent également régulièrement à des rencontres internationales et étaient présents au 1^{er} Forum international sur les interfaces entre politiques et sciences sociales organisé par l'UNESCO, l'Argentine et l'Uruguay, en 2006. Au niveau régional, ils collaborent étroitement avec leurs

homologues du Comité de liaison uruguayen, premier à avoir été créé en Amérique latine et dans les Caraïbes. Ils contribuent aussi aux travaux des Écoles d'été du most, ces rencontres régionales qui permettent, notamment, aux jeunes professionnels, chercheurs et étudiants d'actualiser leurs connaissances sur les sciences sociales, la recherche et les politiques sociales. A l'occasion de la dernière d'entre elles, organisée, en 2007, à Salvador de Bahia (Brésil), ils ont souhaité que soit davantage reconnue la force de propositions que représentent les comités nationaux de liaison du most et ont souligné la nécessité de faire un lien plus direct entre les politiques de lutte contre la pauvreté et celles de développement social et de réduction des inégalités, considérant la pauvreté comme une forme d'inégalité. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter :
Dr. Juan Luis Martín, jlmartin@ceniai.inf.cu,
tél. : +537 860-34-11 (Ext. 1170)

Apprendre a *convivir* – Vol. 1

Comment sera l'homme de demain? Indiscutablement, il devra être préparé à faire face aux progrès de la science et de la technologie, tenter de réunir les meilleures qualités morales que possède l'être humain mais aussi être solidaire et sensible aux problèmes des autres. Cette réflexion a guidé cet ouvrage préparé par trois spécialistes de renom afin, notamment, de permettre aux jeunes, toujours inquiets de leur propre évolution, de trouver des réponses à leurs questions et inquiétudes.

A. Minujin, L. Cruz & R. M. Avendaño
70 p., Letras Cubanas, 2000.
ISBN 959-08-0343-1
(En espagnol uniquement)



Creadores y políticos del porvenir

Cet ouvrage est le résultat d'une invitation lancée par le Ministère de la Culture cubain à un collectif de spécialistes pour comparer les expériences, les critères et les pratiques d'autres pays à l'attention des jeunes générations. Ces spécialistes proposent une vision plurielle des liens entre les périodes de l'enfance et de l'adolescence et la culture. Ils abordent également cette

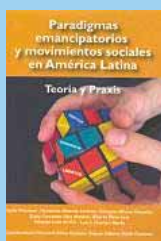
relation dans le contexte de la pratique sociale cubaine, à savoir la diffusion de modèles culturels, rôle traditionnellement assuré par les institutions culturelles ou les enseignants, mais également exercé par d'autres acteurs dans les quartiers défavorisés
Maison d'édition de la Havane, avril 2000.

La polémica filosófica cubana - volume 1 (1838-1839) et volume 2 (1840)

Cette réédition de l'ouvrage sur la polémique philosophique à Cuba entre les années 1838 et 1840 a été préparée par une équipe de la Maison de hautes études de l'Université de La Havane pour la collection *Clásicos del Pensamiento Cubano*.

Elle présente la polémique de façon chronologique afin de retranscrire l'intensité de ses débats. Elle aborde ainsi les questions relatives à la méthode, l'idéologie, la morale religieuse et l'éclectisme.

Biblioteca de Clásicos Cubanos 10 y 11
Vol. 1, 492 p. & Vol. 2, 1046 p., Imágen Contemporánea, 2000.
(En espagnol uniquement)



Paradigmas emancipatorios y movimientos sociales en América Latina

Afin de comprendre la situation actuelle de

l'Amérique latine, cet ouvrage propose un bilan de la notion de démocratie émancipatoire, ainsi que son influence sur la démocratie formelle et les initiatives récentes de la communauté politique. Il est le résultat d'un débat autour des paradigmes émancipatoires en Amérique latine, thème traité avec importance pour le groupe de travail GALFISA de l'Institut de philosophie de La Havane.

N. Miller, R. Salazar G & Valdés Gutiérrez
374 p., Insumisos Latinoamericanos, 2006.

El atlas etnográfico de Cuba

Cet atlas ethnographique de Cuba propose une étude de la culture populaire cubaine, travail de recherche qui a obtenu le Prix de la recherche de l'Académie des sciences de Cuba. Réalisé par un groupe d'experts en sciences sociales du Ministère des Sciences de la technologie et de l'environnement (CITMA) et du Ministère de la Culture, dirigé par Juan Antonio Alvarado Ramos, il contient, notamment, 238 cartes, 1246 images et 46 vidéos.

OUTIL



En collaboration avec l'Union interparlementaire, l'UNESCO met à la disposition de toutes les commissions nationales pour l'UNESCO et des membres de son Secrétariat un guide pratique sur les parlements, leur mode de fonctionnement et la

manière de faire appel à eux. Rédigé en pensant également aux parlementaires, ce manuel contient aussi des informations de base sur le fonctionnement de l'UNESCO et sur les domaines précis dans lesquels les élus nationaux peuvent apporter une contribution utile tels la ratification des instruments normatifs. Les parlementaires sont, en effet, désormais, des partenaires de premier ordre pour les organisations internationales. Sur les quelque 200 États existant dans le monde aujourd'hui, 181 sont dotés d'un parlement. ¶

Guide de la pratique parlementaire
24 p., UNESCO/UIP, 2003.
ISBN 92-9142-174-X

Pour télécharger ce guide en anglais, en arabe ou en français :
<http://unesdoc.unesco.org>

Pour plus d'informations ou pour se procurer la brochure, merci de contacter :
nep.pts@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 18 67

OUTIL

Le *Manuel des commissions nationales pour l'UNESCO*, publié pour la première fois il y a plus de dix ans, a été remis à jour avec la collaboration et les apports de plusieurs commissions nationales avant d'être présenté à l'occasion de la 34^e Conférence générale de l'Organisation, en octobre 2007. Principalement destiné aux personnels des commissions nationales, cet outil peut également s'avérer très utile pour tous les partenaires de la société civile et pour les institutions qui œuvrent dans les domaines de

compétence de l'UNESCO. Composé de deux parties rédigées sous forme de fiches pratiques, il présente, tout d'abord, les différentes structures possibles des commissions nationales, leur rôle, leur fonctionnement, leurs partenariats, leurs actions pour faire connaître l'UNESCO auprès du grand public et les relations qu'elles entretiennent entre elles. Dans une seconde partie, il traite de l'UNESCO dans sa globalité, expliquant ses programmes, ainsi que les moyens dont elle dispose pour les promouvoir. ¶

Manuel des commissions nationales pour l'UNESCO
157 p., UNESCO, 2007.
ERC/RSC/NAC/2007/PI/100

Pour télécharger ce guide en anglais ou en français :
<http://www.unesco.org/fr/national-commissions>

Pour plus d'informations, merci de contacter :
natcom@unesco.org,
tél. : +33 1 45 68 15 52



Bioéthique et droits humains : les rapports du CIB publiés



Premier opus d'une nouvelle série d'ouvrages lancée par l'UNESCO sur les principes contenus dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, un rapport du Comité international de bioéthique (CIB) sur le « consentement éclairé » devait être publié avant la fin 2008.

Catalysant les réflexions mondiales dans le domaine de la bioéthique, le Comité international de bioéthique (CIB) a été au premier plan de la promotion et de la diffusion des principes contenus dans la

Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, depuis son adoption, à l'unanimité des États membres de l'UNESCO, le 19 octobre 2005. Approfondissant les débats engagés lors de l'élaboration de cette Déclaration, il a ainsi produit plusieurs rapports que l'UNESCO entend désormais diffuser le plus largement possible, à travers une nouvelle collection d'ouvrages, lancée par le Secteur des sciences sociales et humaines. Premier volume de cette série, le rapport consacré à la notion de « consentement éclairé » ne s'attaque pas au sujet le moins polémique. Les débats suscités par ce principe inscrit dans deux articles de la Déclaration (articles 6 et 7) ne portent, en effet, pas sur des concepts abstraits : ils ont une influence tangible sur des problèmes éthiques réels façonnant notre vie au quotidien et qu'il convient de traiter urgemment. Après de profondes discussions lors de l'élaboration de la Déclaration, cette notion de « consentement » a mobilisé toute l'attention du CIB

dans les mois suivants l'adoption du texte, jusqu'à la présentation d'un rapport, lors d'une de ses sessions, qui s'est tenue au Kenya, en mai 2007. A travers ce document, il s'agissait d'éclairer les États, les organisations et les citoyens de manière à ce que le consentement d'une personne « pour toute intervention médicale (...) ou recherche scientifique » soit l'expression de sa liberté. Envisageant les multiples approches culturelles et présentant plusieurs études de cas, l'ouvrage, organisé autour de 5 grands chapitres, fournira ainsi quelques conseils en osant poser des questions essentielles telles que « La recherche scientifique sur des personnes incapables d'exprimer leur consentement est-elle justifiable ? » ou encore « Comment la pratique du consentement dépend-elle du contexte économique ? ». ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Sabina Colombo**, s.colombo@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 03

Comment parler des migrations ? Un guide de l'UNESCO



Même s'ils ont toujours existé, les mouvements migratoires sont désormais l'objet d'une attention accrue de la part de la communauté internationale, qu'il s'agisse de la société civile, des gouvernements ou des médias. Au centre de débats délicats, les migrations font ainsi beaucoup parler d'elles. Certains sujets sont mis en avant : la situation des « déplacés » internes, les dynamiques de la connexion « migration et développement », ou encore les conséquences du changement climatique sur les déplacements humains. Mais face à une large terminologie qui ne cesse de se développer, comment être sûr d'utiliser le mot juste ? Afin de faciliter l'accès au débat public de tous les acteurs qui s'intéressent à cet enjeu majeur du 21^e siècle, l'UNESCO vient de publier un glossaire des termes les plus employés pour comprendre et agir dans ce domaine. De « assimilation » à « fuite des cerveaux », en passant par « expulsion », cet ouvrage contribue à préciser certaines notions dans un contexte ou les réalités - et donc les mots employés - évoluent rapidement. Préparé en coopération avec l'ONG hollandaise The Hague Process Foundation, ce manuel prend le soin de signaler les termes peu recommandés. Parce que les mots comptent. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **Paul de Guchteneire**, p.deguchteneire@unesco.org, tél. : +33 1 45 68 38 50

People on the Move: Handbook of Selected Terms and Concepts
63 p., THP/UNESCO, 2008.
(uniquement disponible en anglais)
Pour télécharger ce manuel : www.unesco.org/shs/migration

Une référence mondiale pour enseigner la bioéthique



Fruit de plusieurs années de consultations menées dans le cadre du programme de l'UNESCO pour l'éducation à l'éthique, le premier tome d'un ouvrage proposant un cursus d'enseignement de la bioéthique susceptible de servir de tronc commun à l'enseignement de cette discipline à travers le monde, vient d'être publié.

Cette publication vise à introduire auprès des étudiants les principes contenus dans la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme (2005) et entend faciliter l'enseignement de l'éthique dans les universités des pays où de ce type de formation n'est actuellement pas dispensé. Loin d'imposer un modèle, l'ouvrage articule les principes éthiques partagés par les experts scientifiques, les décideurs politiques et les professionnels de la santé de divers pays ayant des références culturelles, historiques et religieuses différentes. Il est composé de 2 sections. La première fournit les contenus du tronc commun, avec des objectifs, des cours et un manuel d'ensei-

gnement pour chacune des unités du curriculum, susceptibles d'être utilisés dans différents contextes. La seconde section, qui sera publiée en 2009, propose, quant à elle, un large éventail de matériaux pédagogiques pouvant, eux-aussi, être adaptés par les enseignants pour répondre à des situations culturelles différentes. ¶

Pour plus d'informations, merci de contacter : **La Division de l'éthique des sciences et des technologies**, eep@unesco.org

Cours de base de bioéthique - Section 1 : Syllabus
68 p., UNESCO, 2008.
SHS/EST/EEP/PI/2008/1

Également disponible en anglais (les versions arabe, espagnole et russe le seront en 2009).

« Re-penser » ensemble les droits et le pouvoir

Par Giovanni Puglisi

Après le Chili, en 2005, le Maroc, en 2006, et la Turquie, en 2007, la Sicile a l'honneur d'accueillir, cette année, l'événement international de la Journée mondiale de la philosophie, lancée, par l'UNESCO, en 2002.

Depuis 6 ans, une véritable dynamique s'est mise en branle à travers le monde qui revêt une signification extrêmement importante dans la mesure où, du Nord au Sud de la planète, d'Est en Ouest, un espace particulier est aujourd'hui ouvert : celui d'un « penser-ensemble » sans distinction.

La conviction qui sous-tend la Journée mondiale de la philosophie est que, philosophes de formation, « philosophants » en initiation, ou encore non-philosophes en participation, tous peuvent considérablement s'enrichir en prenant part aux réflexions philosophiques qui ont cours dans leur temps.

En Sicile, l'histoire a montré que la situation de diversité est réellement la source de tout acte du philosophe, car c'est en effet du creuset des cultures et des modes d'être que naît le désir de mieux connaître. C'est la différence et l'altérité qui éveillent la curiosité intellectuelle.

En sa double qualité de terre de rencontre et de dialogue entre les différentes traditions de pensée - et aussi terre natale d'un des plus importants philosophes présocratiques, Empédocle -, la Sicile offre ainsi un cadre tout à fait significatif pour le débat d'idées.

Dans un cadre exceptionnel, elle offrira un espace d'échange philosophique autour du thème « Droits et Pouvoir » qui s'inscrit, en effet, pleinement, dans l'actualité de l'année 2008 qui marque le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

C'est ainsi que la Journée mondiale de la philosophie en Sicile contribuera à alimenter les débats internationaux contemporains, autour de la question des droits de la personne et de l'exercice du pouvoir sous ses différentes formes.

La Journée mondiale de la philosophie constituera, de fait, un moment privilégié pour réinterroger sans répit les problématiques que posent, aujourd'hui, aux « Droits » et au « Pouvoir », les phénomènes mondialisés tels que l'information de masse, les échanges commerciaux des biens culturels, ou encore la complexification des identités.

Il s'agira de « re-penser », encore et toujours, car jamais les acquis ne doivent masquer les défis que représentent encore aujourd'hui le dogmatisme et l'unilatéralisme intellectuel.

Pour aiguiser notre pouvoir de penser face à ces questions, des table rondes portant sur des thèmes variés seront organisées, les 20 et 21 novembre 2008, à Palerme, abordant des problématiques telles que « Les identités en miroir : diversité culturelle et dialogues philosophiques » ; « Droit alternatif, identités multiples et libertés civiles » ; « Philosophie, chaos et droit » ; « De la Méditerranée au Pacifique : nouveaux espaces du pouvoir et berceaux de civilisation » ; ou encore « Les dynamiques intersubjectives du pouvoir : reconnaissance, prestige et autorité ».

Cette multitude de sujets de réflexion permettra à chacun de questionner, de débattre, de rechercher l'intelligible, de faire la différence entre le confus et le complexe. « Re-penser ensemble » : tel est le défi et la vocation première de cette Journée mondiale de la philosophie qui fait, en 2008, une halte sicilienne. ¶



© lugibetschi / flickr

Giovanni Puglisi

Président de la Commission italienne pour l'UNESCO et de la Fondation Banco di Sicilia, Giovanni Puglisi est, depuis 2001, recteur de l'université IULM de Milan où il enseigne également la critique littéraire et la littérature comparative. ¶

APPEL À CONTRIBUTIONS



Ce magazine est le vôtre

Si vous souhaitez réagir à l'actualité du Secteur des sciences sociales et humaines, ou publier un article ou des photographies sur un sujet lié au programme des sciences sociales et humaines de l'UNESCO, n'hésitez pas à nous faire part de vos propositions à l'adresse suivante : shs@unesco.org

novembre

3-6 novembre

4^e session du forum ONU-HABITAT. Nanjing, Chine. (b.colin@unesco.org)

6 novembre

Présentation des recommandations du projet « Voix des jeunes contre le racisme » au Parlement européen. Bruxelles, Belgique. (s.lazarev@unesco.org)

10-11 novembre

Conférence sur la participation politique des femmes dans le Caucase. Derbent, Fédération de Russie. (a.ampar@unesco.org)

12 novembre

Conférence de presse à l'occasion de la 100^e ratification de la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Paris, France. (p.marriott-lloyd@unesco.org)

12-14 novembre

Session extraordinaire de la COMEST. Paris, France. (j.crowley@unesco.org)

12-14 novembre

2^e Forum des ministres du Développement social des États arabes. Aman, Jordanie. (c.golden@unesco.org)

13-14 novembre

Colloque international « Marché(s), société(s), histoire et devenir de l'humanité ». Paris, France. (g.solinis@unesco.org)

14-15 novembre

Colloque « Olympe de Gougues : Une femme du 21^e siècle ». Paris, France. (v.volodine@unesco.org)

16 novembre

Journée internationale de la tolérance. (s.lazarev@unesco.org)

17-21 novembre

Cours de formation des professeurs d'éthique. Minsk, Bélarus. (h.tenhav@unesco.org)

17-19 novembre

2^e conférence générale annuelle de la coalition latino-américaine et caribéenne des villes contre le racisme. São Paulo, Brésil. (s.lazarev@unesco.org)

18-25 novembre

3^e festival mondial écologique des sports de lutte traditionnelle. Lomé, Togo. (y.sagou@unesco.org)

19-20 novembre

8^e colloque sur les nouvelles pratiques philosophiques, dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de philosophie. Paris, France. (m.goucha@unesco.org)

20-21 novembre

Symposium « L'inconscient – Le Droit – La connaissance » dans le cadre de la célébration de la Journée mondiale de philosophie. Paris, France. (m.goucha@unesco.org)

20-21 novembre

Événement international dans le cadre de la Journée mondiale de la philosophie. Palerme, Italie. (m.goucha@unesco.org)

21 novembre

« L'image de l'autre dans les manuels européens et arabes ». Braunschweig, Allemagne. (g.de-puymege@unesco.org)

23-24 novembre

Réunion d'experts sur le droit de profiter des avantages des progrès scientifiques et de ses applications. Galway, Irlande. (v.volodine@unesco.org)

25 novembre

Atelier « Les conventions internationales sur l'élimination de toutes les formes de violence contre les femmes et leur impact sur la législation qatarienne ». Doha, Qatar. (m.abdel-sattar@unesco.org)

25-27 novembre

Convention Soccerex. Gauteng, Afrique du Sud. (y.sagou@unesco.org)

25-28 novembre

48^e session de la Conférence sur l'Éducation (CIE) « L'éducation pour l'inclusion : la voie de l'avenir ». Genève, Suisse. (c.farina@unesco.org)

25 novembre-10 décembre

Campagne mongole internationale de sensibilisation du public aux activités de lutte contre la violence envers les femmes. Mongolie. (r.navillod@unesco.org)

26-29 novembre

1^{re} conférence sous-régionale de la coalition des villes africaines contre le racisme et les discriminations. Durban, Afrique du Sud. (s.lazarev@unesco.org)

27-28 novembre

Conférence régionale sur la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Cape Town, Afrique du Sud. (p.marriott-lloyd@unesco.org)

décembre

1^{er} décembre

Table ronde sur les droits humains pour les personnes atteintes du VIH/SIDA. Paris, France. (c.castle@unesco.org)

2-10 décembre

Exposition de matériaux didactiques sur les droits humains. Paris, France. (l.king@unesco.org)

3-4 décembre

Conférence internationale sur la sécurité humaine dans la région arabe. Le Caire, Égypte. (o.ikebe@unesco.org)

3-5 décembre

Réunion UNESCO/ISESCO sur les liens entre la recherche et l'élaboration des politiques. Rabat, Maroc. (s.saad-zoy@unesco.org)

3-5 décembre

Atelier sous-régional de coopération en enseignement de l'éthique à l'intention des experts des pays francophones de l'Afrique de l'Ouest. Abidjan, Côte d'Ivoire. (kc.dikenou@unesco.org)

8-9 décembre

Concert et conférence « Éradication de la pauvreté et diversité culturelle ». Paris, France. (s.sam-vargas@unesco.org)

8 décembre-27 février 2009

Exposition d'affiches sur les droits humains. UNESCO, Paris, France. (rve@unesco.org)

10 décembre

Manifestation au Siège de l'UNESCO pour le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme et la Journée internationale des droits humains. Projection de courts-métrages, remise du Prix UNESCO/Bilbao 2008 pour la promotion d'une culture des droits de l'homme et récital de piano. Paris, France. (v.volodine@unesco.org)

10 décembre

Voix des jeunes sur l'éthique et les droits humains. Bangkok, Thaïlande. (d.macer@unesco.org)

10 décembre

Concours national de vidéo, courts métrages et films d'animation sur les articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Brasília, Brésil. (m.jovchelovitch-noleto@unesco.org)

10-11 décembre

Réunion sur la mise en pratique des droits humains : le rôle de l'éducation. Paris, France. (rve@unesco.org)

12-13 décembre

2^e table ronde de bioéthique UNESCO / Université de Kumamoto. Kumamoto, Japon. (d.macer@unesco.org)

12-14 décembre

Colloque « Françoise Dolto : actualité d'une pensée ». Paris, France. (m.goucha@unesco.org)

12-15 décembre

Réunion andine sur « l'éducation aux droits de l'homme et le VIH-SIDA ». Quito, Équateur. (m.robolino@unesco.org)

12-15 décembre

1^{re} conférence arabe sur les droits humains au Moyen Orient, Doha, Qatar. (m.abdel-sattar@unesco.org)

18 décembre

Marathon radiophonique à l'occasion de la Journée internationale des migrants, France entière. (p.deguchteneire@unesco.org)

18-19 décembre

Atelier du Forum « Horizon de la Grande Corne » sur l'identité, la citoyenneté et l'intégration. Djibouti, Djibouti. (s.chin-yee@unesco.org)